

Document d'Objectifs Natura 2000

"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes"

site n°70, Secteur 1
(programme expérimental Life « Document
d'Objectifs Natura 2000 »)

Document de Synthèse
- mai 1998 -



∞ - Validé le 04 juin 1998 en Comité de Pilotage - ∞

Opérateur local : Ligue pour la Protection des Oiseaux
Départements de : Charente-Maritime



Code Natura 2000 : FR 5400 472
N° DIREN : PC70



Document d'Objectifs Natura 2000

"Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes"

site n°70, Secteur 1
(programme expérimental Life « Document
d'Objectifs Natura 2000 »)

Document de Synthèse

- mai 1998 -



Validé le 04 juin 1998 en Comité de Pilotage

*Ce document est l'aboutissement d'une opération Life visant à expérimenter
nationalement d'élaboration des Documents d'Objectifs.*

Maître d'ouvrage national :

Réserves Naturelles de France

Maître d'ouvrage délégué :

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Chef de projet local :

Emmanuelle Champion

Experts habitats, faune, flore :

Jean Terrisse (habitats, flore)

Philippe Jourde (faune)



Code Natura 2000 : FR 5400 472
N° DIREN : PC70



REMERCIEMENTS

Ce travail a pu être réalisé grâce à la participation de tous, élus, usagers, socioprofessionnels, techniciens, scientifiques, naturalistes, représentants et services de l'Etat, habitants des dix-huit communes du périmètre de l'expérience "Val de Charente et Seugnes". Tous partagent un attachement profond à ce territoire, à ses paysages et à son patrimoine.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui, par leur disponibilité, leurs connaissances, leur compréhension, ont manifesté de l'intérêt à ce projet et ont ainsi contribué à son bon déroulement.

ORGANISATION GENERALE DU DOCUMENT

Le **Document d'Objectifs** du site expérimental Val de Charente et Seugnes se compose des quatre parties suivantes :

Introduction

p. 4

Elle présente très succinctement le cadre du Document d'Objectifs, son mode d'élaboration en Val de Charente et Seugnes, et résume le contenu du Document d'Objectifs.

Diagnostic et Objectifs

p. 8

Cette partie expose, sous forme de cinq cartes de synthèse, le contexte général physique, biologique, socio-économique et humain du site expérimental, et, sous forme de six fiches thématiques, les enjeux rattachés aux six unités écologiques d'intérêt communautaire correspondantes.

Elle énonce les Objectifs généraux et opérationnels, et les constats justifiant les mesures proposées.

Actions

p. 16

Cette partie constitue la partie opérationnelle du Document d'Objectifs, sur laquelle les acteurs, usagers et partenaires acceptent de s'engager après l'accord du Comité de Pilotage et si les conditions qu'ils ont fixées pour atteindre les objectifs sont remplies.

Elle est composée des objectifs opérationnels et d'un ensemble de mesures regroupées en cinq thèmes, avec un avertissement et un glossaire.



Domaine "agricole"

Domaine "forêt et boisements"

Domaine "tourisme et loisirs"

Domaine "eau et fonctionnement de l'hydrosystème"

Mise en œuvre du document d'Objectifs et évaluation des résultats

Tableaux récapitulatifs

Fiches actions

p. 24

Cette partie présente les actions proposées, leur objectif propre, leur contenu, les recommandations et prescriptions de gestion des habitats naturels concernés, leur coût estimé et le plan de financement possible.

INTRODUCTION

SOMMAIRE



<i>Page 4</i>	Directive "Habitats" et réseau Natura 2000
<i>Page 5</i>	Programme expérimental "Documents d'Objectifs Natura 2000"
<i>Page 5</i>	Mode d'élaboration du Document d'Objectifs en Val de Charente et Seugnes
<i>Page 6</i>	Contenu du Documents d'Objectifs

INTRODUCTION

DIRECTIVE "HABITATS" ET RESEAU NATURA 2000



"Le but principal de la directive est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Elle contribue à l'objectif général d'un développement durable". Introduction; art. 2.3

Dès les premières lignes de l'introduction, la directive CEE 92/43 dite "directive Habitats" se place dans l'objectif général d'un "développement durable".

C'est dans ce cadre que se place donc le Document d'Objectifs du Val de Charente et Seugnes.

"Le maintien de cette biodiversité peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines". Introduction

La directive Habitats pose le constat d'activités humaines concourant au maintien, à la création et à la gestion de la biodiversité.

Le Document d'Objectifs du Val de Charente et Seugnes en est le témoin.

"Un réseau écologique européen cohérent, dénommé "Natura 2000", est constitué". Art. 3.1

La directive propose pour cela une démarche en 3 étapes sur la période 1995-2004 (article 4) : pré-inventaires scientifiques nationaux des sites susceptibles de devenir des ZSC (critères des annexes I, II et III), transmission à la Commission européenne, sélection par la Commission européenne (mars 99). Les Etats notifient ensuite les sites retenus en ZSC, et établissent les mesures de conservation qu'ils choisissent de mettre en oeuvre (Documents d'Objectifs).

Le Val de Charente et Seugnes fait partie des sites du pré-inventaire.

"Il doit assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces (d'intérêt communautaire)". Art. 3.1

Le réseau "Natura 2000" assure cet objectif par sa cohérence géographique et fonctionnelle.

A travers le Document d'Objectifs, ce sont les objectifs et les mesures de gestion des sites qui contribuent à cet objectif général. Ils sont définis localement avec l'ensemble des partenaires concernés.

"Les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement". Art. 6.1

La France a appelé ces plans de gestion des "Documents d'Objectifs", dont elle a souhaité tester dès 1996 la faisabilité d'élaboration sur certains sites "test".

Le Document d'Objectifs Val de Charente et Seugnes a été élaboré dans le cadre de cette expérimentation.

"Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative...fait l'objet d'une évaluation appropriée". Art. 6.3

Les projets nouveaux sont évalués et mis en cohérence avec les objectifs de gestion des sites.

"La Commission adopte (...) un cadre d'action prioritaire prévoyant des mesures impliquant un cofinancement". Art. 8.3

La directive prévoit un cofinancement pour la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour assurer la conservation des habitats naturels et espèces, notamment ceux prioritaires. Les Etats assurent l'autre part du cofinancement des mesures requises.

Le Document d'Objectifs Val de Charente et Seugnes établit une première évaluation du coût des principales actions proposées.

"Les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels". Art. 6.3

Le Document d'Objectifs Val de Charente et Seignes prévoit une évaluation régulière des habitats et un suivi de la mise en oeuvre des actions proposées.

PROGRAMME EXPERIMENTAL "DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000"



La France a souhaité tester dès 1996 la faisabilité d'élaboration de Documents d'Objectifs sur certains sites "test". C'est le programme expérimental "LIFE Documents d'Objectifs Natura 2000".

Trente-sept sites français choisis pour leur richesse écologique, leur représentativité ou leur originalité, ont bénéficié de ce programme de réflexion pilote. Ils sont aussi choisis pour représenter une large variété de cas et ainsi enrichir la démarche expérimentale. En outre, ces sites mettent leurs expériences en commun pour mettre au point une méthode nationale d'élaboration des Documents d'Objectifs pouvant être utilisée pour les futurs sites du réseau Natura 2000.

Les sites expérimentaux sont représentatifs de la plupart des milieux : montagnards, marins, landes, tourbières... Le Val de Charente et Seignes représente les milieux fluviaux.

Les opérateurs locaux sont variés : Parcs Naturels Régionaux, Office National des Forêts, Office National de la Chasse, Fédération des Chasseurs, Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels, Associations de Protection de la Nature, Groupements de Communes... **La Ligue pour la Protection des Oiseaux est l'opérateur local du site Val de Charente et Seignes.**

MODE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS EN VAL DE CHARENTE ET SEIGNES



Le Document d'Objectifs est élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, selon une méthode de réflexion et de concertation rigoureuse, établie dès le démarrage de l'opération en janvier 1997 :

Comité de Pilotage, et de partenaires techniques - inscrits librement dans les groupes de leur choix -, assurent les réflexions techniques d'où sont issus les objectifs et les actions proposées par le Document d'Objectifs.

Organisation des réflexions :

L'**opérateur local**, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, est chargée de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat.

Le **Comité de Pilotage**, composé d'élus, socioprofessionnels, usagers et représentants des services de l'Etat (composition fixée par arrêté préfectoral du 12 février 1996), élabore et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, déléguée à Monsieur le Sous-Préfet de Saintes.

Quatre **groupes de travail** thématiques ("agriculture", "forêt/boisements", "tourisme/loisirs", "eau"), composés d'usagers, de membres du

Démarche, méthode de travail :

La **démarche** d'élaboration du Document d'Objectifs (Cahier de Procédures national) s'est organisée en quatre étapes :

- **Inventaires** : biologiques et socio-économiques, ils constituent l'état initial (ex : habitats naturels, occupation du sol, surfaces...) ;
- **Analyse** : enjeux biologiques et socio-économiques qui aident à l'élaboration des objectifs de gestion (ex : schéma à vocation piscicole, vocation des sols...) ;
- **Objectifs et orientations de gestion** : définition des objectifs et des mesures de gestion durable envisagées (contractuelles, projets à développer...) ;

- **Éléments de programmation** : financier, calendrier prévisionnel de mise en oeuvre, tableau de bord pour le suivi et l'évaluation du Document d'Objectifs, des habitats naturels et de la gestion.

communales, puis réunions techniques des groupes de travail. L'objectif a été que chacun puisse participer et s'exprimer, afin d'élaborer les principes, les engagements et les conditions de préservation de ce patrimoine naturel.

Au plus près du terrain, dans les communes, un débat concret a eu lieu : réunions d'information

CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS



Contenu du Document d'Objectifs :

Le coeur du Document d'Objectifs proprement dit est constitué par les objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager, et sur un ensemble d'orientations de gestion et de projets qu'ils ont choisi de mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

Ils sont regroupés en un document unique et synthétique, le "Document d'Objectifs et d'actions du site expérimental Val de Charente et Seignes".

Le diagnostic physique, biologique et socio-économique ayant servi de base à la concertation et justifiant les choix proposés, est présenté en première partie sous la forme de cartes et de fiches thématiques.

Les annexes du Document d'Objectifs seront constituées des éléments cartographiques, biologiques et socio-économiques détaillés, qui ont été rassemblés au cours de la première phase d'élaboration du Document d'Objectifs afin de servir de base aux réflexions menées par la suite.

Elles sont présentées en trois volumes thématiques annexés au Document d'Objectifs :

*Annexes vol. 1 : description cartographique
Annexes vol. 2 : patrimoine biologique
Annexes vol. 3 : éléments socio-économiques*

Un "Document Complémentaire", dont seront dépositaires les services de l'Etat et l'Opérateur Local, rassemblera les éléments chronologiques d'élaboration du Document d'Objectifs.

C'est un recueil des éléments administratifs, techniques, et de communication : comptes-rendus, procès-verbaux, lettres d'informations, principaux courriers...

DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

SOMMAIRE



<i>Page 8</i>	Un site, un nom, un patrimoine
<i>Page 9</i>	Cartes de synthèse : Le site expérimental : présentation physique et foncière Activités économiques Intérêt biologique général du site Habitats naturels d'importance communautaire Habitats menacés prioritaires et autres habitats menacés
<i>Page 8</i>	Fiches thématiques par unités écologiques Frênaie alluviale (habitat prioritaire) Cladiaie tourbeuse (habitat prioritaire) Pelouses calcaires (habitat prioritaire) Cours d'eau Prairies tourbeuses Prairies alluviales
<i>Page 9</i>	Objectifs généraux

UN SITE...

A l'exception de deux coteaux calcaires de faible étendue, le site expérimental est une vallée fluviale correspondant aux lits majeurs du fleuve Charente (entre Saintes et le Né -limite du département) et de son affluent la Seugne (entre Saintes et Pons).

Il est composé de prairies alluviales et tourbeuses, de cladiaies, de frênaies, de cultures et de peupleraies, et de deux ensembles de terrains calcaires bordant la rive droite de la Charente.



UN NOM...

Le nom "Val de Charente et Seugnes" a été choisi pour désigner l'entité fonctionnelle et paysagère de ces deux vallées. L'appellation locale "les Seugnes" employée par les riverains pour désigner la rivière Seugne a été conservée car elle fait référence à la fois à la rivière, au paysage particulier qu'elle a façonné - cours tressé au caractère "sauvage" -, et à la perception du site par les riverains.

UN PATRIMOINE...

Paysage remarquable, cadre de vie unique, le Val de Charente et Seugnes recèle un grand nombre de richesses naturelles : milieux naturels variés, flore et faune riches, présences d'espèces rares, etc. L'originalité de ce patrimoine naturel qui mérite toute notre attention, a valu au secteur d'être retenu au pré-inventaire des sites d'intérêt européen au titre de la Directive "Habitats" CEE 93/43.

Document d'Objectifs Natura 2000 "Val de Charente et Seugnes" - programme expérimental LIFE Natura 2000 - EC, LPO - juin 1998

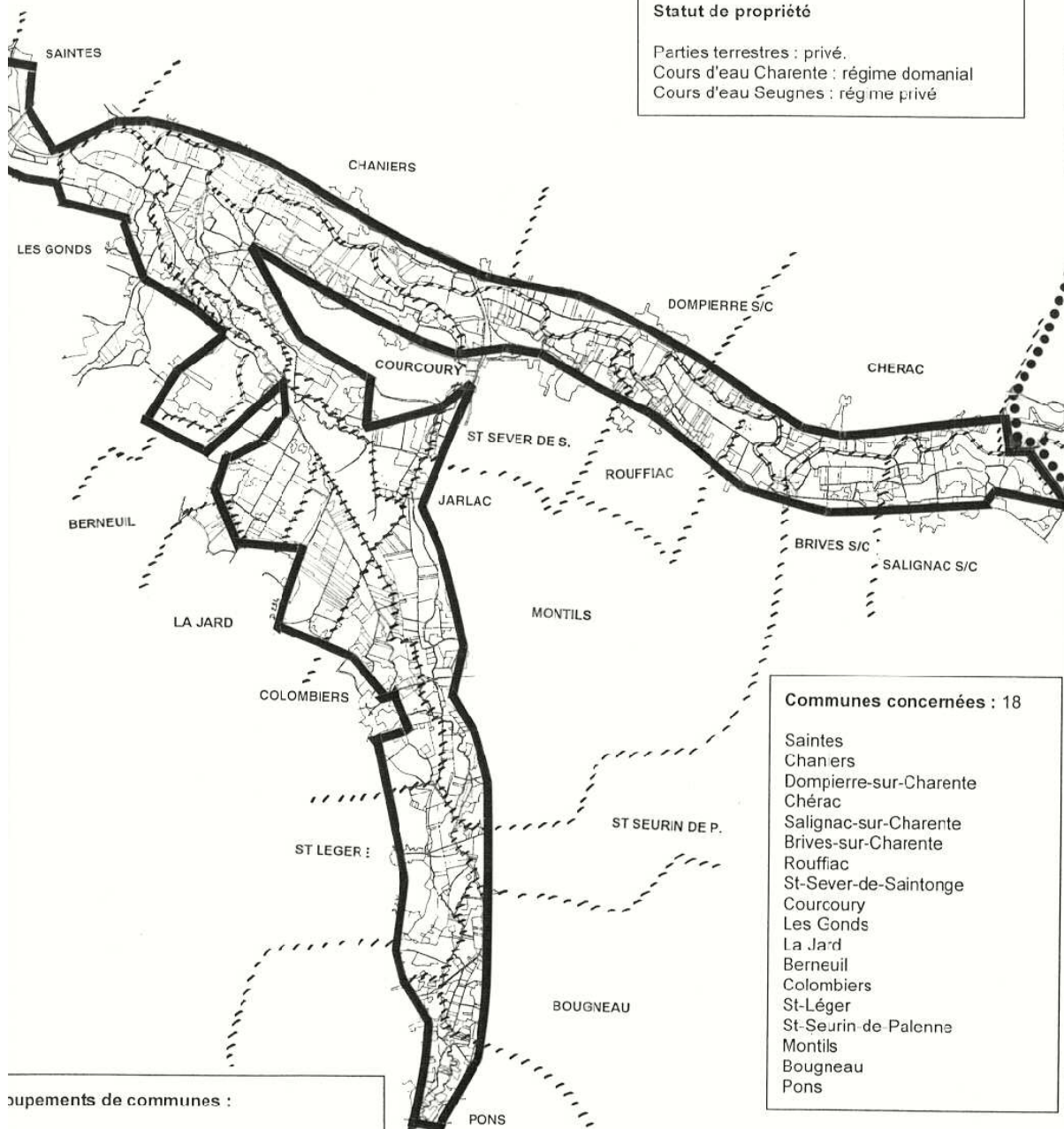
LE SITE EXPERIMENTAL VAL DE CHARENTE ET SEUGNES



Surface totale approximative : 5 100 ha
 dont : 2 142 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire (41%)
 parmi lesquels 810 ha (38%) d'habitats prioritaires

Statut de propriété

Parties terrestres : privé.
 Cours d'eau Charente : régime domanial
 Cours d'eau Seugnes : régime privé



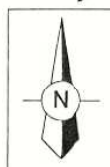
Suppléments de communes :

Indicatif de pays Saintonge Romane
 Communauté de communes du pays Santons
 Communauté de communes du pays Buriaud
 Communauté de communes région de Pons



Programme expérimental LIFE Natura 2000
 Site pilote n°3 : VAL DE CHARENTE ET SEUGNES

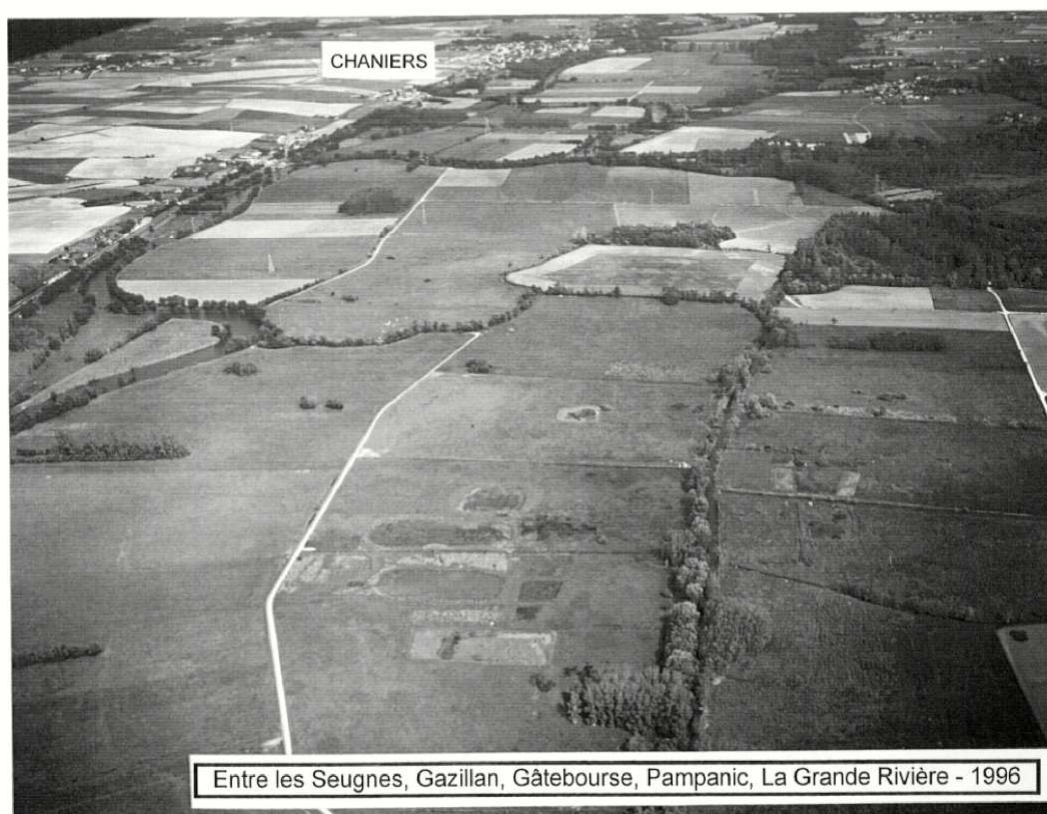
0 2,1 km
 ECHELLE



Légende :

— Limites du site expérimental
 --- Limites communales
 Limite départementale

LA VALLEE DE LA CHARENTE



LA VALLEE DE LA SEUGNE



ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

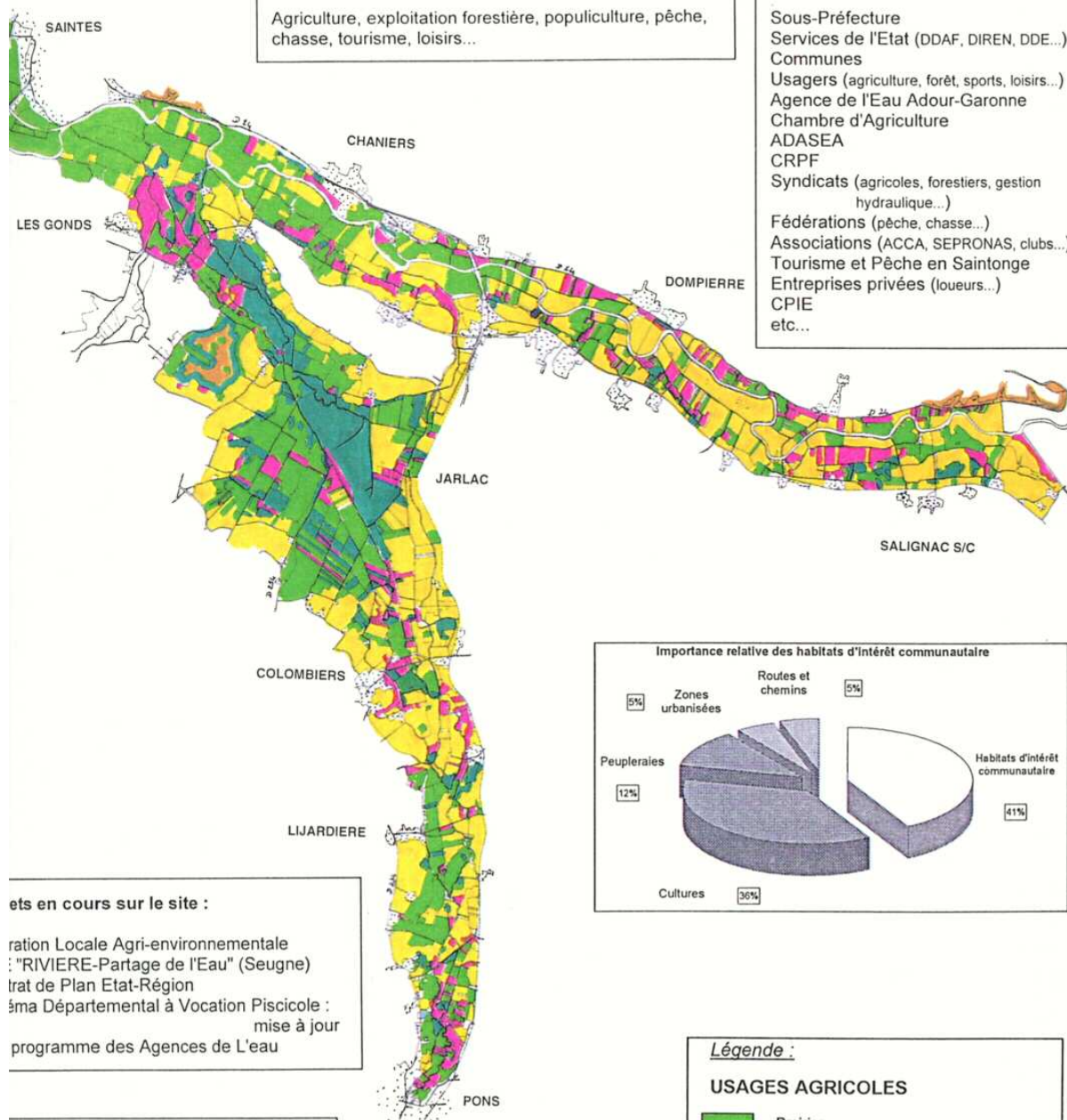


Principales activités socio-économiques :

Agriculture, exploitation forestière, populiculture, pêche, chasse, tourisme, loisirs...

Principaux acteurs :

Sous-Préfecture
Services de l'Etat (DDAF, DIREN, DDE...)
Communes
Usagers (agriculture, forêt, sports, loisirs...)
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Chambre d'Agriculture
ADASEA
CRPF
Syndicats (agricoles, forestiers, gestion hydraulique...)
Fédérations (pêche, chasse...)
Associations (ACCA, SEPRONAS, clubs...)
Tourisme et Pêche en Saintonge
Entreprises privées (loueurs...)
CPIE
etc...

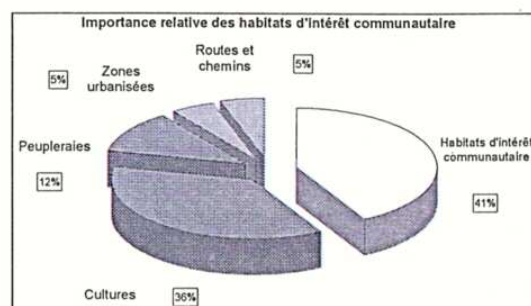


Travaux en cours sur le site :

Convention Locale Agri-environnementale
: "RIVIERE-Partage de l'Eau" (Seugne)
Contrat de Plan Etat-Région
Schéma Départemental à Vocation Piscicole :
mise à jour
programme des Agences de l'eau

Mesures de protection:

Parcelles ND des POS.
Zones Boisées Classées (POS)
Inscrit de la "Prairie du Maine".
Zones de protection des captages
Zones de chasse des ACCA



Légende :

USAGES AGRICOLES

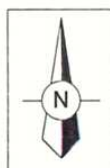
- Prairies
- Cultures
- Délaissé agricole

USAGES FORESTIERS

- Frênaies
- Peupleraies

USAGES URBAINS, AUTRES USAGES

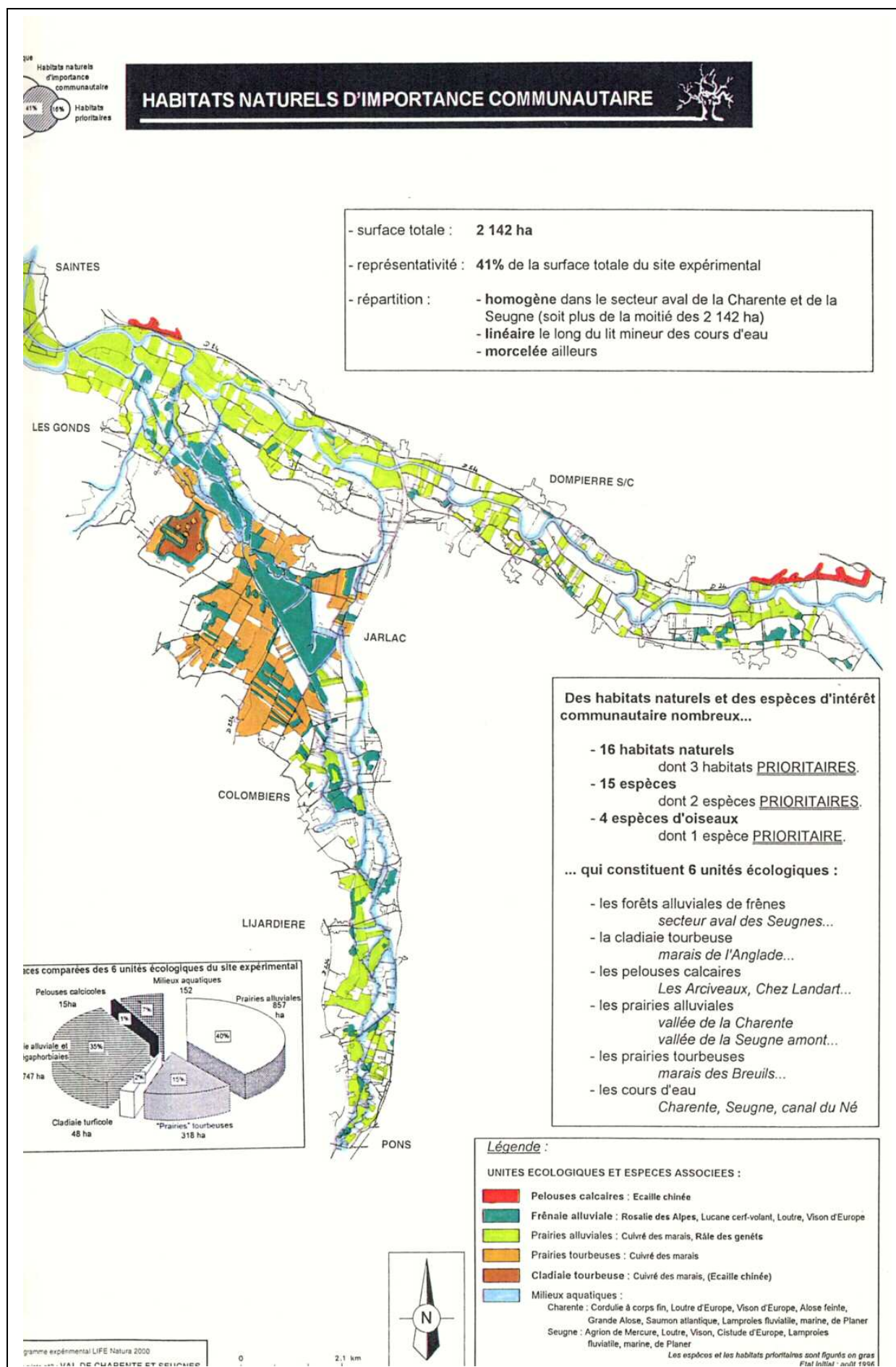
- Villes, villages, zones urbanisées
- Plan d'eau

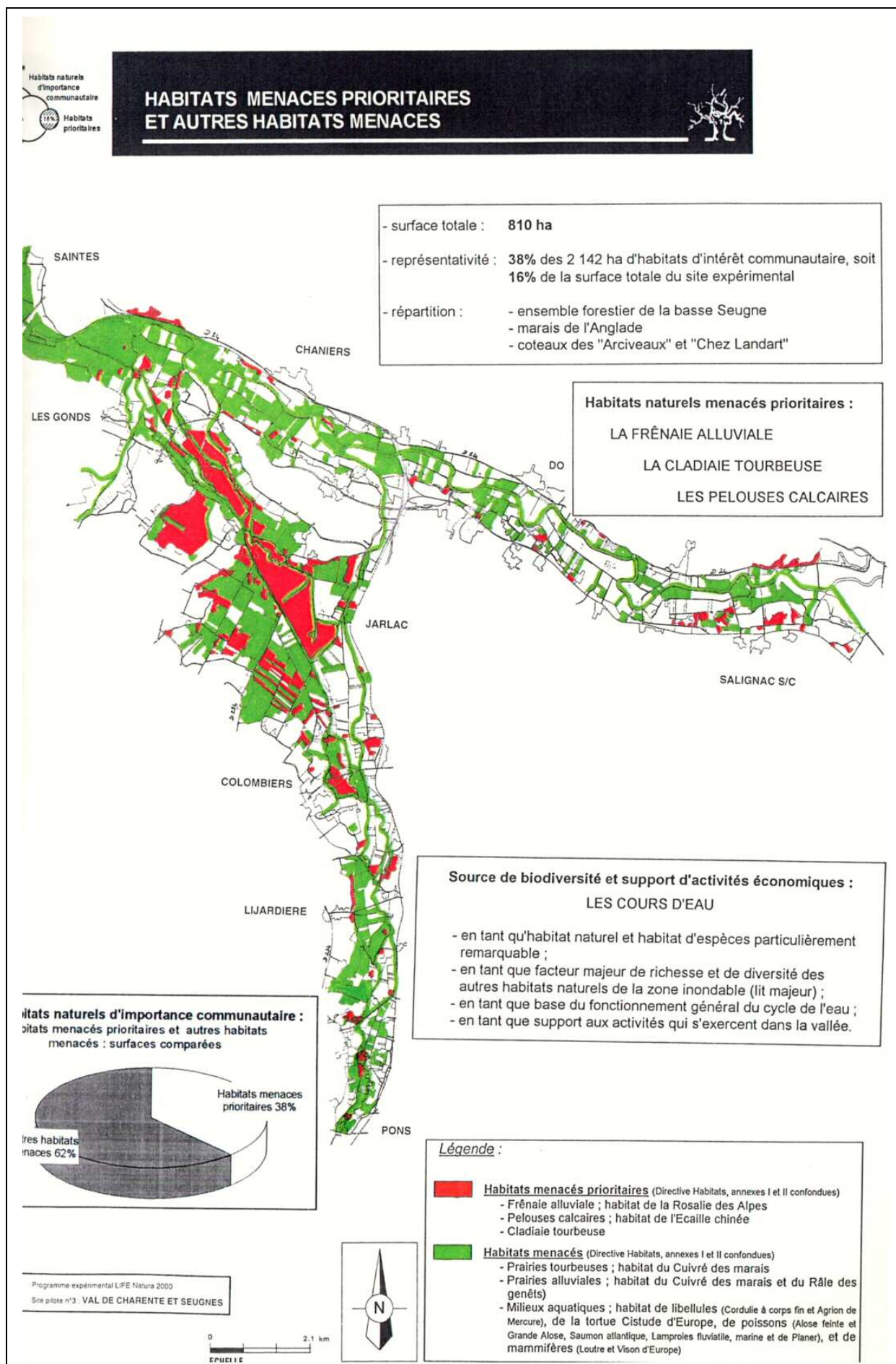


Programme expérimental LIFE Natura 2000

Site pilote n°3 : VAL DE CHARENTE ET SEIGNES







LA FRÊNAIE ALLUVIALE



Surface :

747 ha

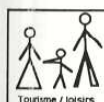
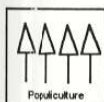
Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
économiques
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :



Degré de
menace :

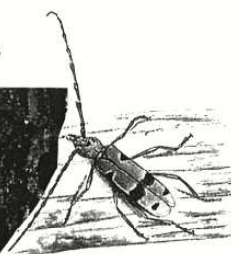


PRINCIPAUX ENJEUX liés à la gestion de l'habitat

- valorisation de la frênaie alluviale oxyphylle (habitat prioritaire)
- valorisation des pratiques et modes d'exploitation actuels en mesurant le risque "d'intensification"
- risque de concurrence avec la populiculture sur certains secteurs
- restauration du cycle naturel de l'eau (surtout nappes et qualité)

La Cigogne noire

Le Lucane cerf-volant



La Rosalie des Alpes

La Loutre d'Europe



Le Vison d'Europe



PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir la frênaie alluviale oxyphylle et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité de sa surface (accroître éventuellement) et éviter son morcellement.

Exploitation :

- Maintenir les modes actuels d'exploitation de la frênaie pour le bois de chauffage ;
- gestion forestière par bouquets ou parquets et rythme de coupes lent ;
- éviter les coupes à blanc sur de grandes surfaces, surtout en bord de cours d'eau ;
- maintenir une diversité maximale des classes d'âge (vieux arbres, souches...) ;
- protéger les vieux arbres sénescents ;
- maintenir les boisements rivulaires spontanés, et les bosquets le long des berges ;
- préserver la diversité et la complexité de l'écosystème fluvial (frênaie, prairies, cladiaie...).

Fréquentation :

- maintien d'un faible taux de fréquentation dans les secteurs sensibles ;
- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages).

Eau, cours d'eau, et nappes :

- restauration du cycle naturel de l'eau et de la qualité : niveau et débit d'étiage, niveau et recharge des nappes, durée/périodicité des crues, réduction de l'eutrophisation...

LA CLADIAIE TOURBEUSE



Surface :

48 ha

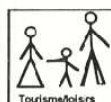
Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :



Degré de
menace :



PRINCIPAUX ENJEUX

liés à la gestion de l'habitat

- retour d'une forme d'entretien de la végétation sur l'ensemble de la zone (marais de l'Anglade)
- restauration du cycle naturel de l'eau (surtout nappe et qualité)
- valorisation de l'intérêt patrimonial compatible avec sa sensibilité

Le Busard des roseaux



Le Cuivré des marais

Le Busard cendré

PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir la Cladiaie tourbeuse et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir sa surface en totalité et sa répartition spatiale homogène.

Exploitation :

- débroussaillage mécanique de remise en état (restauration de l'état de conservation) ;
- entretien extensif de la végétation (1/5ème de la surface par an, soit 10ha/an).

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages) ;
- maintien d'une fréquentation faible et diffuse.

Eau, cours d'eau, et nappes :

- réduction de l'eutrophisation ;
- restauration du niveau et du fonctionnement de la nappe.

LES PRAIRIES TOURBEUSES



Surface :

310 ha

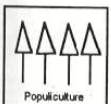
Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
économiques
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :



Degré de
menace :



PRINCIPAUX ENJEUX

liés à la gestion de l'habitat

- maintien/revalorisation/soutien des pratiques agricoles d'élevage extensif
- adaptation des politiques agricoles nationales et régionales à la spécificité et la sensibilité des zones inondables
- évolution de la populiculture (risque de morcellement des surfaces)
- restauration du cycle naturel de l'eau (surtout nappe et qualité)
- valorisation de l'intérêt patrimonial compatible avec sa sensibilité

Le Busard des roseaux



Le Cuivré des marais



Le Busard cendré



PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir les Prairies tourbeuses et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité des surfaces existantes et éviter leur morcellement.

Exploitation :

- maintien du système d'exploitation agricole par pâturage ou fauche (élevage extensif) ;
- maintien d'un entretien très extensif des parcelles de bas-marais peu ou pas exploitées ;
- éviter l'élimination systématique des *Rumex* (1 fois / 3 ans max.) et des Cirses.

Eau, cours d'eau, et nappes :

- réduction de l'eutrophisation ;
- restauration du niveau et du fonctionnement de la nappe.

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages).

LES PRAIRIES ALLUVIALES



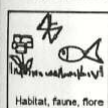
Surface :

857 ha

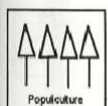
Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
économiques
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :

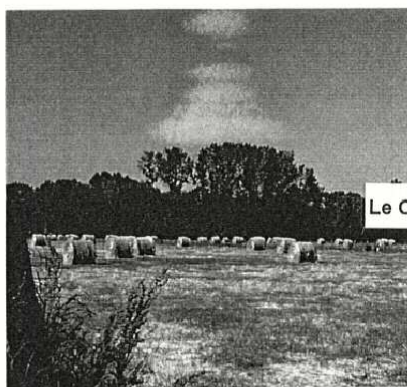


Degré de
menace :



PRINCIPAUX ENJEUX liés à la gestion de l'habitat

- maintien/revalorisation/soutien des pratiques agricoles d'élevage extensif
- adaptation des politiques agricoles nationales, régionales et locales à la spécificité et la sensibilité des zones inondables
- adaptation des pratiques au maintien de la flore et des populations d'oiseaux nicheurs (Rôle des genêts...)
- évolution de la popliculture (risque de morcellement des surfaces)
- restauration du cycle naturel du fleuve



Le Cuivré des marais



Le Rôle des genêts



PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir les Prairies alluviales et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité des surfaces existantes et éviter leur morcellement

Exploitation :

- maintien du système d'exploitation agricole par fauche ou pâturage (élevage extensif)
- maintien d'un entretien très extensif des parcelles peu ou pas exploitées ("mégaphorbiaies")
- éviter l'élimination systématique des *Rumex* (1 fois / 3 ans max.)
- pratiquer des "fauches sympas" (Rôle des genêts)
- encourager des fauches retardées (dates selon emplacement des parcelles) (Rôle des genêts)

Eau, cours d'eau, et nappes :

- restauration du cycle naturel du fleuve : durée/périodicité des crues, niveau/débit d'étiage, nappes...
- réduction de l'eutrophisation

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages)

LES PELOUSES CALCAIRES



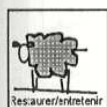
Surface :

15 ha

Statut
de propriété :

privé

Les priorités :



Activités
économiques
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :



Degré de
menace :

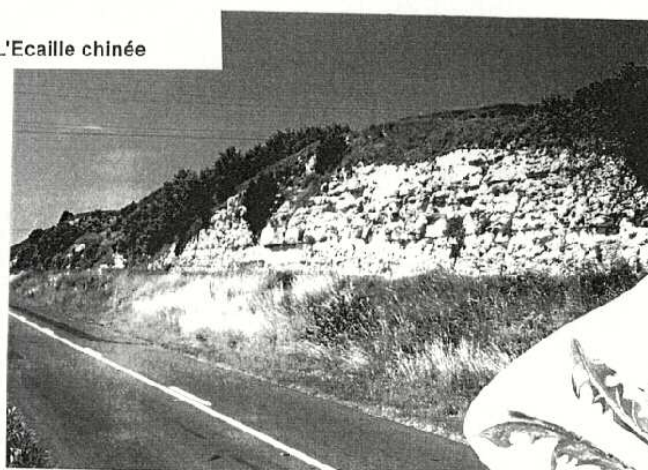


PRINCIPAUX ENJEUX liés à la gestion de l'habitat

- embuissonnement excessif, banalisation de la strate herbacée, risque d'extension des fourrés et boisements nitrophiles ;
- retour d'une forme d'entretien régulier de la végétation (mécanique, pâturage ovien extensif...) (coteaux des "Arciveaux" et de "Chez Landart").



L'Ecaille chinée



PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir les Pelouses calcaires et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Surface :

- maintenir la totalité des surfaces existantes.

Exploitation :

- débroussaillage mécanique de remise en état (restauration de l'état de conservation) ;
- entretien annuel extensif de la végétation (idéalement par pâturage ovien) ;
- influence des zones d'arrosage des cultures (contrôler les risques d'arrosage et de ruissellement des engrais).

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine naturel, paysages).

LES COURS D'EAU



Surface :

200 ha

Statut
de propriété :

domanial
+ privé

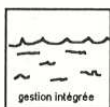
PRINCIPAUX ENJEUX liés à la gestion de l'habitat

- conciliation des différents usages et utilisations de l'eau sur l'ensemble du bassin versant (gestion locale et concertée) pour une utilisation raisonnée et concertée de la ressource en eau, aspects quantitatifs et qualitatifs (eaux libres et nappes)

Les priorités :



Activités
concernées :



Etat de
conservation :



Intérêt
biologique :



Degré de
menace :



La Loutre d'Europe



Le Vison d'Europe



La Cistude d'Europe



L'Alose feinte

La Grande Alose

Le Saumon atlantique



Le Chabot



La Cordulie à corps fin



L'Agrion de Mercure



La Lamproie marine

La Lamproie fluviatile

La Lamproie de Planer



PRESCRIPTIONS DE GESTION

pour maintenir les Cours d'eau et les espèces associées dans un état de conservation favorable

Exploitation :

- restaurer les niveaux et les débits d'étiage des cours d'eau ;
- restaurer le fonctionnement et le niveau des nappes ;
- restaurer la qualité physico-chimique des cours d'eau et des nappes ;
- maintenir/restaurer les fonctions des milieux rivulaires et leur rôle dans le fonctionnement de l'hydrosystème ;
- améliorer la gestion des berges et promouvoir une action coordonnée et locale.

Fréquentation :

- conserver l'attrait intrinsèque du site (patrimoine, paysages, caractère "naturel et sauvage") ;
- promouvoir une gestion raisonnée des activités touristiques et nautiques le long des cours d'eau.

OBJECTIFS GENERAUX

Condition préalable

Les acteurs du site expérimental s'engagent sur ces objectifs, si les conditions qu'ils ont fixées et qui sont nécessaires à leur mise en oeuvre, sont remplies.

MAINTENIR LES SURFACES



Le constat

D'une surface significative, les habitats naturels d'importance communautaire ne représentent pourtant plus que 41% de la surface du site.

Liés pour la plupart à l'évolution des surfaces consacrées à de nouvelles formes d'exploitation agricole (céréaliculture) ou forestière (populiculture), ils dépendent du contexte socio-économique induit par les politiques sectorielles européennes, nationales ou locales rarement adaptées à la sensibilité des vallées fluviales.

Ils constituent pourtant un paysage unique, dont l'attractivité est à l'origine de son succès touristique, et constitue le cadre des loisirs de pleine nature des habitants de la vallée.

Les objectifs

Maintenir les surfaces existantes d'habitats d'intérêt communautaire, qui représentent actuellement 2 150ha, soit 41% de la surface totale du site expérimental (5 100ha)

Afin de conserver une possibilité d'évolution dynamique, cet objectif s'entend à l'échelle du site : il peut y avoir des modifications à l'échelle parcellaire

MAINTENIR L'ETAT DE CONSERVATION, OU LE RESTAURER



Le constat

Les objectifs

Riches et diversifiés, les habitats naturels d'importance communautaire abritent une faune et une flore remarquables, tant à l'échelle européenne que nationale, régionale ou locale. Leur maintien, comme leur état de conservation, est lié à celui de pratiques d'exploitation ou d'utilisation rationnelles, adaptées à leur fragilité, leur sensibilité et au caractère inondable du périmètre. L'essentiel de ces pratiques existent encore, même si certaines ont disparu, ou tendent à se modifier.

Maintenir ou restaurer le bon état de conservation des habitats naturels terrestres et aquatiques.

Soutenir les pratiques d'exploitation ou d'utilisation des habitats naturels - existantes ou à venir - adaptées à leur fragilité, à leur sensibilité, et au caractère inondable du périmètre.

Améliorer les modalités d'entretien et de gestion des berges et des cours d'eau : fleuve Charente, rivière Seugne, biotopes associés.

MAINTENIR LES POTENTIALITES DU SITE ET DES HABITATS NATURELS



Le constat

Le patrimoine naturel du site dans sa globalité, constitue une ressource sociale et économique indispensable au maintien d'activités touristiques ou de loisirs. L'utilisation rationnelle des habitats naturels et la recherche d'un équilibre entre les différentes activités qui s'exercent, est la condition de leur durabilité mutuelle. D'autre part, l'adaptation de certaines pratiques peut permettre de contribuer localement, à travers une exploitation économique, à l'intérêt général du site, biologique et paysager, au renouvellement des ressources en eau, etc.

Les objectifs

Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels entre les différentes activités touristiques et économiques, notamment dans une perspective de valorisation et de développement.

Maîtriser la fréquentation, particulièrement aux abords des cours d'eau et dans les secteurs sensibles.

RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DE L'HYDROSYSTEME



Le constat

Les objectifs

Les habitats naturels comme les activités humaines sont entièrement sous l'influence et la dépendance de la ressource en eau : qualité, quantité, et fonctionnement. En échange, ils jouent un rôle primordial et bénéfique dans la gestion de la ressource : épuration, stockage...

Or, en dépit des efforts passés, la situation des rivières et des nappes demeure préoccupante. Une réflexion englobant le site et son bassin versant semble indispensable.

Protéger les écosystèmes aquatiques et les habitats naturels de la zone inondable

Favoriser une gestion des milieux naturels compatible avec la gestion des risques liés aux crues et inondations.

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème à l'échelle du site expérimental et du bassin versant.

EVALUER LES RESULTATS



Le constat

Le Document d'Objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable

Les objectifs

Evaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Suivre et évaluer la mise en oeuvre du Document d'Objectifs.

Evaluer la compatibilité des projets nouveaux sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

MAINTENIR LES SURFACES



La Stratégie

Les Objectifs opérationnels

POLITIQUES SECTORIELLES INTERNATIONALES, NATIONALES, REGIONALES, LOCALES

Le maintien des habitats d'intérêt communautaire passe d'abord par la prise en compte dans les politiques sectorielles et mécanismes économiques régionaux, nationaux et européens, de la sensibilité de ces espaces, et par la reconnaissance économique de leurs nouvelles fonctions environnementales, sociales et culturelles.

Domaine agricole

- A1- Adapter les règlements et politiques européennes, nationales, et locales pour réorienter les mécanismes économiques en faveur des prairies naturelles et de l'élevage extensif.**
- A2- Développer des mesures d'incitation favorables aux activités agricoles nécessaires au maintien des habitats d'intérêt communautaire dans le site désigné au titre de la directive Habitats.**
- A3- Revaloriser l'élevage extensif et les nombreuses missions qu'il assure spécifiquement en vallées inondables.**

Domaine forêt / boisements

- A4- Intégrer les aspects liés à la mise en oeuvre de la directive "habitats", dans les outils et politiques d'incitation aux boisements.**

MAINTENIR L'ETAT DE CONSERVATION, OU LE RESTAURER



La Stratégie

Les Objectifs opérationnels

CONTRACTUALISATION
VOLONTARIAT
LIBRE ADHESION
INCITATION

Le bon état de conservation des habitats naturels dépend souvent de la pérennité, de la viabilité économique et de la qualité de pratiques d'exploitation "extensives", d'une utilisation raisonnée ou d'un entretien adapté.

Parfois, ces pratiques ayant disparu, la conservation des habitats dépend du retour à une forme d'entretien (exploitation adaptée, ou gestion conservatoire spécifique)

Domaine agricole

B1- Mettre en oeuvre prioritairement les mesures agri-environnementales existantes ou à venir.

Domaine forêt / boisements

B2- Aider à la valorisation de productions et de pratiques favorables au maintien de la frênaie alluviale spontanée et de son état de conservation.

Domaine eau / milieux rivulaires

B3- Mettre en oeuvre le Schéma Départemental à Vocation Piscicole, et maintenir/rétablir la communication amont-aval pour les poissons grands migrateurs

B4- Favoriser l'organisation et la pérennisation d'un entretien collectif et concerté des berges et des cours d'eau

Domaines divers

B6- Mettre en oeuvre - le cas échéant - une gestion conservatoire concertée par des outils de maîtrise d'usage ou foncière, notamment des conventions de gestion.

MAINTENIR LES POTENTIALITES DU SITE ET DES HABITATS NATURELS



La Stratégie

Les Objectifs opérationnels

EQUILIBRE
CONCERTATION
RESPONSABILISATION
VALORISATION
LABEL

La durabilité des activités touristiques et économiques sera garantie en trouvant un équilibre permettant le maintien de la ressource sur laquelle elles s'appuient : la qualité des habitats naturels, et la qualité des cours d'eau.

Domaine tourisme / loisirs

C1- Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans les politiques de développement et de promotion des activités touristiques et de loisirs

C2- Promouvoir le site et sa labellisation à travers la qualité de son cadre paysager "sauvage", son patrimoine naturel et les actions engagées pour le préserver

Domaine forêt / boisements

C3- Conserver les possibilités de développement d'habitats naturels sous les peupleraies situées en secteur sensible, notamment du point de vue de la qualité de l'eau .

Domaines divers

C4- Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public, au caractère remarquable de ce territoire.

RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DE L'HYDROSYSTEME



La Stratégie**Les Objectifs opérationnels****FONCTIONNEMENT DE L'HYDROSYSTEME BASSIN VERSANT SDAGE**

Pour être cohérente et prendre en compte tous les facteurs naturels et humains, la gestion de l'eau et des habitats aquatiques nécessite une vision à grande échelle : le bassin versant. Elle nécessite aussi une connaissance approfondie des spécificités locales.

Les SAGE sont un des outils de mise en oeuvre locale des SDAGE et de la loi sur l'eau qui contribuent à intégrer tous ces aspects en conservant l'identité des territoires et leur spécificité.

Domaine eau et milieux rivulaires

- D1- Restaurer la qualité de l'eau (physique et chimique) et des milieux aquatiques.**
- D2- Restaurer les débits de cours d'eau et les niveaux des nappes.**
- D3- Restaurer les rôles fonctionnels des milieux naturels de la zone inondable, en particulier leurs capacités de "stockage" et de régulation**
- D4- Assurer la compatibilité des préconisations du Document d'Objectifs avec celles du SDAGE Adour-Garonne**
- D5- Intégrer les préconisations du Document d'Objectifs dans l'élaboration future d'un SAGE Seugne et d'un SAGE Charente**

EVALUER LES RESULTATS**La Stratégie****Les Objectifs opérationnels****HABITATS ET ESPECES PROJETS DOCUMENT D'OBJECTIFS**

Les résultats pourront être évalués à travers le suivi biologique des habitats naturels d'intérêt communautaire et leur évolution, ainsi que par la mise en oeuvre des projets proposés.

L'ensemble constituera le meilleur indicateur du succès de la protection et de la gestion concertée préconisées par le Document d'Objectifs.

- E1- Suivre l'évolution des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et de leur état de conservation.**
- E2- Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantes du maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.**
- E3- Suivre la mise en oeuvre du Document d'Objectifs dans son ensemble et évaluer la pertinence des actions réalisées par rapport aux objectifs sur la base des résultats biologiques et socio-économiques.**
- E4- Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et les évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du Document d'Objectifs.**
- E5- Evaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs.**

ACTIONS

SOMMAIRE



Caractère d'urgence

La situation est critique pour tous les habitats naturels, mais surtout pour les prairies alluviales et tourbeuses (55% des habitats naturels du site expérimental). Elles ne pourront être maintenues sans une action URGENTE et PRIORITAIRE en faveur du maintien de l'élevage extensif.

Page 15	A Dans le domaine agricole...
Page 16	B Dans le domaine de la forêt et des boisements...
Page 17	C Dans le domaine du tourisme et des loisirs...
Page 18	D Dans le domaine de l'eau...
Page 19	E Dans le domaine de la mise en œuvre du Document d'Objectifs et de l'évaluation des résultats...
Page 20	Tableau récapitulatif par secteurs d'activités
Page 21	Tableau récapitulatif par objectifs
Page 22	Tableau récapitulatif par stratégies

Page 23

Tableau récapitulatif par types de partenaires

Page 24

Tableau récapitulatif financier

AGRICULTURE



La Stratégie

Les actions

LA MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES : EUROPEENNES NATIONALES LOCALES	A1- Mettre en cohérence les politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole... A2- Développer un Plan d'Action Agricole en zone inondable (site expérimental)
LE PLAN D'ACTION AGRICOLE : MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES LOCALES DIAGNOSTIC DE ZONE ET D'EXPLOITATIONS CONTRACTUALISATION INCITATION RECHERCHE ET VALORISATION DES NOUVELLES MISSIONS DE L'AGRICULTURE MAÎTRISE D'USAGE OU FONCIERE	A3- Etendre le périmètre d'éligibilité des Fonds structurels au site expérimental A4- Etendre le périmètre "Zone Défavorisée" au site expérimental A5- Etablir un diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental A6- Mettre en œuvre l'OLAE Charente-Seugne A7- Etudier la possibilité de mettre en place des Jachères Faune Sauvage A8- Développer des conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau A9- Convention de gestion pelouse sèche "chez Landart" A10- Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales A11- Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la Directive Habitats A12- Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable A13- Maîtrise d'usage ou foncière

L'INFORMATION ET LA
VALORISATION

**V1- Plaquette d'information et de valorisation Document d'Objectifs et
actions développées par les partenaires**

FORÊT / BOISEMENTS **B**

La Stratégie

Les actions

LA MISE EN COHERENCE
DES POLITIQUES :

LOCALES

B1- Harmoniser la politique forestière (ORP¹, ORF², politique d'attribution des aides publiques...)

LE SCHEMA CONCERTÉ
D'EVOLUTION DES
BOISEMENTS

B2- Elaborer un schéma concerté d'évolution des boisements

B3- Etude de la typologie des stations forestières

B4- Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes

CONTRACTUALISATION

B5- Mesures sylvo-environnementales "frênaie alluviale"

B6- Développer des conventions "gestion des ripisylves, espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'eau

B7- Etude de faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frênaie alluviale

B8- Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"

LA MAÎTRISE D'USAGE OU
FONCIERE

B9- Maîtrise d'usage ou foncière

L'INFORMATION ET LA
VALORISATION

B10- Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable du périmètre expérimental

V1- Plaquette d'information et de valorisation du Document d'Objectifs et actions développées par les partenaires

¹ ORP : Orientations Régionales de Production

² ORF : Orientations Régionales Forestières

TOURISME ET LOISIRS



La Stratégie

Les actions

LA MISE EN COHERENCE
DES POLITIQUES :

DEPARTEMENTALES
LOCALES

T1- Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seignes

T2- Schéma intercommunal concerté de valorisation et de développement des activités

LA LABELLISATION DES
ACTIVITES ET LEUR
VALORISATION

T3- Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable

T4- Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée concertés et leurs plaquettes de valorisation

L'INFORMATION ET LA
VALORISATION

T5- Elaboration d'un document de promotion général du site, des activités et des actions entreprises pour le préserver

EAU ET FONCTIONNEMENT DE L'HYDROSYSTEME



La Stratégie

Les actions

LA MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES : BASSIN VERSANT	E1- Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne en matière de restauration de la qualité physico-chimique des eaux E2- Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne en matière de gestion quantitative de la ressource en eau E3- Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne en matière de restauration des rôles fonctionnels des habitats naturels E4- Elaboration du SAGE Seugne E5- Encouragement d'un SAGE Charente
--	---

L'ENTRETIEN DES BERGES ET DES COURS D'EAU	E6- Elaboration d'un "cahier des charges" concerté pour l'entretien des berges et du lit : Charente E7- Elaboration d'un "cahier des charges" concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne E8- Organisation d'une forme d'entretien collectif des berges de la Seugne E9- Aménagements de franchissement des ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs E10- Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit mineur, lit majeur) E11- Mettre en œuvre les plans de gestion piscicoles E12- Prendre en compte la sensibilité particulière du Vison d'Europe dans le cadre des campagnes de lutte contre les ragondins
--	--

L'INFORMATION ET LA VALORISATION	E13- Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "Axes bleus" / poissons migrateurs (Agence de l'eau) E14- Edition d'un plaquette de valorisation/d'information sur le rôle du site pour la gestion de la ressource en eau E15- Observatoire de la zone humide (Agence de l'eau) : partenariat banque de données, convention...
---	--

MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS EVALUATION DES RESULTATS



La Stratégie

Les actions

LA MISE EN ŒUVRE DU
DOCUMENT
D'OBJECTIFS

MO1- Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre
MO2- Pérennisation du Comité de Pilotage
MO3- Rapport d'activité et mise à jour du Document d'Objectifs
MO4- Mise au point d'une méthodologie d'évaluation des nouveaux projets

L'EVALUATION DES
RESULTATS

S1- Suivi d'indicateurs socio-économiques
S2- Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)
S3- Suivi cartographique des habitats naturels prioritaires
S4- Suivis d'indicateurs de l'état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution
S5- Suivi d'espèces indicatrices état de conservation habitats naturels et habitats d'espèces
S6- Compléments des inventaires d'espèces de l'annexe II

TABLEAU RECAPITULATIF PAR SECTEURS D'ACTIVITES

N°	descriptif	porteur de projet possible	Budget estimé
----	------------	----------------------------	---------------

Agriculture

A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole..	DDAF	Ø ³
A2	Plan d'action agricole en zone inondable (site expérimental)	DDAF	à définir
A3	Etendre le périmètre d'éligibilité des Fonds Structuraux au périmètre expérimental	DDAF	Ø
A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	DDAF	Ø
A5	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	DDAF, Chambre d'Agr.	55 000F total
A6	OLAE Charente-Seugne	Chambre d'Agriculture	700 000F/an sur 5ans
A7	Jachères-faune-sauvage	DDAF	30 000F/an
A8	Conventions "gestion des espaces rivaux et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
A9	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"	Propriétaire, CREN	50 à 80 000F total
A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales	DDAF	2-3 000 000F/an
A11	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats	UE, Etat	2-3 000 000F/an
A12	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	DDAF	500 000 à 1 000 000F
A13	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F total sur 3 ans
V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs et actions développées par les partenaires	DDAF-DIREN	25 000F (HT) total

Forêt/boisements

B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, politique d'attribution des aides publiques...)	DDAF	Ø
B2	Schéma concerté d'évolution des boisements	CRPF-DDAF	60 à 80 000F total
B3	Etude de typologie des stations forestières	CRPF	100 000F total
B4	Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes	CRPF	Ø
B5	Mesures sylvo-environnementales "frénaie alluviale"	CRPF	50 000F/an sur 15ans (50ha)
B6	Conventions "gestion ripisylves" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
B7	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frénaie alluviale	CRPF-Chambre d'Agr.	1 350 000F total sur 2 ans
B8	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"	CRPF	50 à 100 000F total
B9	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F sur 5 ans
B10	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable	CRPF	31 000F total
V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs	DDAF-DIREN	31 000F total

Tourisme et loisirs

T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seignes	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T2	Schéma concerté intercommunal de valorisation et de développement des activités	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T3	Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable	Département, Région	à étudier
T4	Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée ou de découverte concertés	Professionnels tourisme	100 000F total
T5	Documents de promotion général du site, patrimoine naturel, actions de préservation entreprises	Département, Région	31 000F total

Eau, milieux aquatiques, et hydrosystème

E1,2,3	Mise en oeuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Document d'Objectifs	DIREN-DDAF-Institution Interdép Charente ⁴	cf. SAGE en projet
E4	SAGE Seugne	id.	cf. SAGE en projet
E5	SAGE Charente	id.	cf. SAGE en projet
E6	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : fleuve Charente	Collectivités	cf. SAGE en projet
E7	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E9	Aménagements de franchissement des ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E10	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E11	Plans de gestion piscicole	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E12	Prendre en compte sensibilité Vison d'Europe / campagnes de lutte contre les Ragondins	FDC	Ø
E13	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E14	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau	Agence de l'Eau	97 000F total
E15	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...	Agence de l'Eau	à définir avec les partenaires

Evaluation des résultats

MO1	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en oeuvre	Comité de Pilotage	cf. projets spécifiques
MO2	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	Préfecture	Ø
MO3	Rapport d'activités et mise à jour	Préfecture	35 à 50 000F 1fois/6ans
MO4	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets	Comité de Pilotage	100 000F total
S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	DDAF-Chambre-ADASEA	à définir selon critères choisis
S2	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	Opérateur local	30 000F total+ informatisation
S3	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S4	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S5	Suivis d'espèces indicatrices état de conservation habitats naturels et habitats d'espèces	Opérateur local	50 000F total 1 fois / 6 ans

³ Ø : aucun budget spécifique nécessaire (intégration dans le cadre des programmes en cours)

⁴ Institution Interdépartementale du Fleuve Charente

S6	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	Opérateur local	20 000F total 1 fois / 6 ans
----	--	-----------------	------------------------------

TABLEAU RECAPITULATIF PAR OBJECTIFS GENERAUX

N°	descriptif	porteur de projet possible	Budget estimé
----	------------	----------------------------	---------------

Maintien des surfaces

A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole..	DDAF	Ø
A2	Plan d'action agricole en zone inondable (site expérimental)	DDAF	à définir
A3	Etendre le périmètre d'éligibilité des Fonds Structuraux au périmètre expérimental	DDAF	Ø
A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	DDAF	Ø
A5	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	DDAF, Chambre d'Agr.	55 000F total
A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales	DDAF	2-3 000 000F/an
A11	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats	UE, Etat	2-3 000 000F/an
A12	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	DDAF	500 000 à 1 000 000F total
B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, politique d'attribution des aides publiques...)	DDAF	Ø

Maintien / restauration de l'état de conservation

A6	OLAE Charente-Seugne	Chambre d'Agriculture	700 000F/an sur 5ans
A7	Jachères-faune-sauvage	DDAF	30 000F/an
B2	Schéma concerté d'évolution des boisements	CRPF-DDAF	60 à 80 000F total
B3	Etude de typologie des stations forestières	CRPF	100 000F total
B4	Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes	CRPF	Ø
B5	Mesures sylvo-environnementales "frénaie alluviale"	CRPF	50 000F/an sur 15ans (50ha)
B6	Conventions "gestion ripisylves, espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
B7	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frénaie alluviale	CRPF-Chambre d'Agr.	1 350 000F total sur 2 ans
B10	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable	CRPF	31 000F total
E13	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E9	Aménagements de franchissement des ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E10	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E11	Plans de gestion piscicole	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E6	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : fleuve Charente	Collectivités	cf. SAGE en projet
E7	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E12	Prendre en compte sensibilité Vison d'Europe / campagnes de lutte contre les Ragondins	FDC	Ø
A13,B9	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F total sur 3 ans
A8	Conventions "gestion des espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
B6	Conventions "gestion ripisylves, espaces rivulaires et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
A9	Convention de gestion et entretien pelouse sèche "Chez Landart"	Propriétaire	50 à 80 000F total

Maintien des potentialités du site et des habitats naturels

T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T2	Schéma concerté intercommunal de valorisation et de développement des activités	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T3	Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable	Département, Région	à étudier
T4	Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée ou de découverte concertés	Professionnels tourisme	100 000F total
T5	Documents de promotion général du site, patrimoine naturel, actions de préservation entreprises	Département, Région	31 000F total
V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs et actions développées par les partenaires	DDAF-DIREN	31 000F total
B8	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"	CRPF	50 à 100 000F total
B4	Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes	CRPF	Ø

Restauration du fonctionnement de l'hydrosystème

E1,2,3	Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Document d'Objectifs	DIREN-DDAF-Insitution Interdép ^{ale} Charente	cf. SAGE en projet
E4	SAGE Seugne	id.	cf. SAGE en projet
E5	SAGE Charente	id.	cf. SAGE en projet
E14	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau	Agence de l'Eau	97 000F total
E15	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...	Agence de l'Eau	à définir avec les partenaires

Evaluation des résultats

MO1	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre	Comité de Pilotage	cf. projets spécifiques
MO2	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	Préfecture	Ø
MO3	Rapport d'activités et mise à jour	Préfecture	35 à 50 000F 1fois/6ans
MO4	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets	Comité de Pilotage	100 000F total
S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	DDAF-Chambre-ADASEA	à définir selon critères choisis
S2	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	Opérateur local	30 000F total+ informatisation
S3	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S4	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans

S5	Suivis d'espèces indicatrices état de conservation habitats naturels et habitats d'espèces	Opérateur local	50 000F total 1 fois / 6 ans
S6	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	Opérateur local	20 000F total 1 fois / 6 ans

TABLEAU RECAPITULATIF PAR STRATEGIES

N°	descriptif	porteur de projet possible	Budget estimé
----	------------	----------------------------	---------------

Harmonisation des politiques sectorielles

A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole..	DDAF	Ø
A2	Plan d'action agricole en zone inondable (site expérimental)	DDAF	à définir
A3	Etendre le périmètre d'éligibilité des Fonds Structuraux au périmètre expérimental	DDAF	Ø
A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	DDAF	Ø
B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, politique d'attribution des aides publiques...)	DDAF	Ø
T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seignes	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T2	Schéma concerté intercommunal de valorisation et de développement des activités	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
E1,2,3	Mise en œuvre des mesures du SDAGE Adour-Garonne intégrant les recommandations du Document d'Objectifs	DIREN-DDAF-Institution Interdépartementale Charente	cf. SAGE en projet
E4	SAGE Seugne	id.	cf. SAGE en projet
E5	SAGE Charente	id.	cf. SAGE en projet

Politique incitative

A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	DDAF	Ø
A5	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	DDAF, Chambre d'Agr.	55 000F total
A11	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats	UE, Etat	2-3 000 000F/an
A12	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	DDAF	500 000 à 1 000 000F total
B7	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en frénale alluviale	CRPF-Chambre d'Agr.	1 350 000F total sur 2 ans
B3	Typologie des stations forestières	CRPF	100 000F total
B2	Schéma concerté d'évolution des boisements	CRPF-DDAF	60 à 80 000F total

Politique contractuelle

A6	OLAE Charente-Seugne	Chambre d'Agriculture	700 000F/an sur 5ans
A7	Jachères-faune-sauvage	DDAF	30 000F/an
A13	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F total sur 3 ans
A8,B6	Conventions "gestion des espaces rivaux et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
B5	Mesures sylvo-environnementales "frénale alluviale"	CRPF	50 000F/an sur 15ans (50ha)
B8	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"	CRPF	50 à 100 000F
B4	Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes	CRPF	Ø
T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seignes	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T2	Schéma concerté intercommunal de valorisation et de développement des activités	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T4	Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée ou de découverte concertés	Professionnels tourisme	100 000F total
E6	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : fleuve Charente	Collectivités	cf. SAGE en projet
E7	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet

Information, communication, valorisation

V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs	DDAF-DIREN	31 000F total
B10	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable	CRPF	31 000F total
E13	Intégrer la Charente et la Seugne à l'inventaire des "axes bleus"	FDPPMA	cf. SAGE en projet
T5	Documents de promotion : site, patrimoine naturel, actions de préservation entreprises	Département, Région	31 000F total
T3	Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable	Département, Région	à étudier
E9	Aménagements de franchissement des ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E10	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E11	Plans de gestion piscicole	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E12	Prendre en compte sensibilité Vison d'Europe / campagnes de lutte contre les Ragondins	FDC	Ø
E14	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau	Agence de l'Eau	97 000F total
E15	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...	Agence de l'Eau	à définir avec les partenaires

Evaluation des résultats

MO1	Observatoire du Document d'Objectifs et de sa mise en œuvre	Comité de Pilotage	cf. projets spécifiques
MO2	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	Préfecture	Ø
MO3	Rapport d'activités et mise à jour	Préfecture	35 à 50 000F 1fois/6ans
MO4	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets	Comité de Pilotage	100 000F total
S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	DDAF-Chambre-ADASEA	à définir selon critères choisis
S2	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	Opérateur local	30 000F total+ informatisation
S3	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S4	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S5	Suivis d'espèces indicatrices état de conservation habitats naturels et habitats d'espèces	Opérateur local	50 000F total 1 fois / 6 ans
S6	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	Opérateur local	20 000F total 1 fois / 6 ans

TABLEAU RECAPITULATIF PAR TYPES DE PARTENAIRES

N°	descriptif	porteur de projet possible	Budget estimé
Partenaires agricoles			
A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole..	DDAF	Ø
A2	Plan d'action agricole en zone inondable (site expérimental)	DDAF	à définir
A3	Etendre le périmètre d'éligibilité des Fonds Structuraux au périmètre expérimental	DDAF	Ø
A4	Etendre le périmètre "Zone défavorisée" au site expérimental	DDAF	Ø
A5	Diagnostic de zone et d'exploitations du site expérimental	DDAF, Chambre d'Agr.	55 000F total
A6	OLAE Charente-Seugne	Chambre d'Agriculture	700 000F/an sur 5ans
A7	Jachères-faune-sauvage	DDAF	30 000F/an
A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales	DDAF	2-3 000 000F/an
A12	Valoriser les missions de l'agriculture en zone inondable	DDAF	500 000 à 1 000 000F total
V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs et actions développées par les partenaires	DDAF-DIREN	31 000F total
E1,2,3	Mise en oeuvre mesures SDAGE Adour-Garonne intégrant recommandations Doc.d'Objectifs	DIREN-DDAF-Institution Interdépart. Charente	cf. SAGE en projet
S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	DDAF-Chambre-ADASEA	à définir selon critères choisis
Partenaires forestiers			
B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, politique d'attribution des aides publiques...)	DDAF	Ø
B2	Schéma concerté d'évolution des boisements	CRPF-DDAF	60 à 80 000F total
B3	Etude de typologie des stations forestières	CRPF	100 000F total
B4	Etude de diversification des productions forestières avec des essences indigènes	CRPF	Ø
B5	Mesures sylvo-environnementales "freinaie alluviale"	CRPF	50 000F/an sur 15ans (50ha)
B7	Faisabilité d'un regroupement de propriétaires en freinaie alluviale	CRPF-Chambre d'Agr.	1 350 000F total sur 2 ans
B8	Mesures sylvo-environnementales "peupleraies"	CRPF	50 à 100 000F total
B10	Plaquette d'information / pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable	CRPF	31 000F total
V1	Plaquette d'information Document d'Objectifs	DDAF-DIREN	31 000F total
S1	Suivis d'indicateurs socio-économiques	DDAF-Chambre-ADASEA	à définir selon critères choisis
Partenaires tourisme			
T3	Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable	Département, Région	à étudier
T4	Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée ou de découverte concertés	Professionnels tourisme	100 000F total
T5	Documents de promotion général du site, patrimoine naturel, actions de préservation entreprises	Département, Région	31 000F total
Partenaires Eau			
E1,2,3	Mise en oeuvre mesures SDAGE Adour-Garonne intégrant recommandations Doc.d'Objectifs	DIREN-DDAF-Institution Interdépart. Charente	cf. SAGE en projet
E4	SAGE Seugne	id.	cf. SAGE en projet
E5	SAGE Charente	id.	cf. SAGE en projet
E6	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : fleuve Charente	Collectivités	cf. SAGE en projet
E7	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E14	Plaquette valorisation / information : rôle site / gestion de la ressource en eau	Agence de l'Eau	97 000F total
E15	Observatoire de la zone humide (Agence de l'Eau) : partenariat banque de données, convention...	Agence de l'Eau	à définir avec les partenaires
Collectivités locales, départementales, régionales			
A8	Conventions "gestion des espaces rivaux et zones humides" avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
B6	Conventions "gestion ripisylves " avec l'Agence de l'Eau	Collectivités	500 000F/an (400ha)
A13,B9	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectivités-proprios.	1à2 000 000F total sur 3 ans
T1	Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
T2	Schéma concerté intercommunal de valorisation et de développement des activités	Collectivités	T1 + T2 : 150 000F total
E6	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : fleuve Charente	Collectivités	cf. SAGE en projet
E7	"Cahier des charges " concerté pour l'entretien des berges et du lit : Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
E8	Entretien collectif des berges de la Seugne	Collectivités	cf. SAGE en projet
T3	Labellisation des activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable	Département, Région	à étudier
T5	Documents de promotion général du site, patrimoine naturel, actions de préservation entreprises	Département, Région	31 000F total
E1,2,3	Mise en oeuvre mesures SDAGE Adour-Garonne intégrant recommandations Doc. d'Objectifs	DIREN-DDAF-Institution Interdépart. Charente	cf. SAGE en projet
E4	SAGE Seugne	id.	cf. SAGE en projet
E5	SAGE Charente	id.	cf. SAGE en projet
A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-envi-onnementales	DDAF	2-3 000 000F/an
Etat, Union Européenne			
A1	Mise en cohérence des politiques agricoles : PAC, Loi d'Orientation Agricole..	DDAF	Ø
A10	Augmenter la dotation financière aux mesures agri-environnementales	DDAF	2-3 000 000F/an
A11	Développer un système d'aide spécifique au site désigné au titre de la directive Habitats	UE, Etat	2-3 000 000F/an
B1	Harmoniser la politique forestière (ORP, ORF, politique d'attribution des aides publiques...)	DDAF	Ø
MO2	Pérenniser le Comité de Pilotage local et son rôle	Préfecture	Ø
MO3	Rapport d'activités et mise à jour	Préfecture	35 à 50 000F 1fois/6ans
MO4	Mise au point méthodologie d'évaluation des nouveaux projets	Comité de Pilotage	100 000F total
Partenaires privés et associatifs			
A9	Convention de gestion pelouse sèche "Chez Landart"	Propriétaire, CREN	50 à 80 000F total
A13	Maîtrise d'usage ou foncière	Collectiv.-propriétaires	1à2 000 000F total sur 3 ans
T4	Intégration du patrimoine naturel dans les plans de randonnée ou de découverte concertés	Professionnels tourisme	100 000F total
E9	Aménagements de franchissement des ouvrages hydrauliques / poissons migrateurs	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E10	Maintenir ou restaurer les sites de frayères (lit majeur, lit mineur)	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E11	Plans de gestion piscicole	FDPPMA	cf. SAGE en projet
E12	Prendre en compte sensibilité Vison d'Europe / campagnes de lutte contre les Ragondins	FDC	Ø

S2	Suivi cartographique général (habitats, usage du sol)	Opérateur local	30 000F total+ informatisation
S3	Suivi cartographique habitats naturels prioritaires	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S4	Suivis d'indicateurs état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution	Opérateur local	70 000F total 1 fois / 6 ans
S5	Suivis d'espèces indicatrices état de conservation habitats naturels et habitats d'espèces	Opérateur local	50 000F total 1 fois / 6 ans
S6	Compléments d'inventaires annexe II DH (10 espèces à rechercher)	Opérateur local	20 000F total 1 fois / 6 ans

RECAPITULATIF FINANCIER PAR SECTEURS D'ACTIVITE

Avertissement

Les budgets annoncés pour les actions correspondent à une première estimation, qui devra être précisée préalablement à leur programmation.

Ils ont une valeur indicative.

PROJETS A PERIODICITE ANNUELLE OU ASSIMILE

N°	budget (montant estimatif)		budget annuel pour 5 ans		Périodicité réelle	Priorité
	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse basse	Hypothèse haute		

Agriculture

A1	Ø	Ø	Ø	Ø	1 fois	★★★★
A2	cf. actions A3 à A12	cf. actions A3 à A12	cf. actions A3 à A12	cf. actions A3 à A12	selon actions A3 à A12	★★
A3	Ø	Ø	Ø	Ø	1 fois	★★★★
A4	Ø	Ø	Ø	Ø	1 fois	★★★★
A5	55 000F total	55 000F total	11 000F	11 000F	1 fois	★★★★
A6	700 000F/an sur 5 ans	700 000F/an sur 5 ans	700 000F	700 000F	annuelle	★★★★
A7	30 000F/an sur 5 ans	30 000F/an sur 5 ans	30 000F	30 000F	annuelle	★★
A10	2 000 000F/an sur 5an	3 000 000F/an sur 5an	2 000 000F	3 000 000F	annuelle (A11 ou A10)	★★★★
A11	id.	id.	id.	id.	annuelle (A11 ou A10)	★★
A12	500 000F	1 000 000F	100 000F	200 000F	1 fois	★★
TOTAL ARRONDI			2 900 000F	4 000 000F		

Forêt / Boisements

B1	Ø	Ø	Ø	Ø	1 fois	★★★★
B2	60 000F total	80 000F total	12 000F	16 000F	1 fois, répartie sur 1 an	★★
B3	100 000F total	100 000F total	20 000F	20 000F	1 fois	★★
B4	Ø	Ø	Ø	Ø	1 fois	★
B5	50 000F/an sur 15 ans	50 000F/an sur 15 ans	50 000F	50 000F	annuelle, durée 15 ans	★★★★
B7	1 350 000F total	1 350 000F total	270 000F	270 000F	1 fois, réparti sur 2 ans	★
B8	50 000F/an sur 15 ans	100 000F/an sur 15ans	50 000F	100 000F	annuelle, durée 15 ans	★
TOTAL ARRONDI			410 000F	460 000F		

Tourisme / Loisirs

T1+T2	150 000F total	150 000F total	-	-	1 fois	★★
T3	à étudier	à étudier	à étudier	à étudier	1 fois	★★
T4	100 000F total	100 000F total	-	-	1 fois	★★
TOTAL ARRONDI			250 000F	250 000F		

Eau

E1-E13	cf. SAGE en projet	cf. SAGE en projet	cf. SAGE en projet	cf. SAGE en projet	cf. SAGE en projet	★★★★
E12	Ø	Ø	Ø	Ø	cf. actions existants	★★

E15	à étudier	à étudier	à étudier	à étudier	à étudier	★★
TOTAL ARRONDI			cf. SAGE	cf. SAGE		

N°	budget (montant estimatif)		budget annuel pour 5 ans		Périodicité réelle	Priorité
	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse basse	Hypothèse haute		

Maîtrise d'usage ou foncière

A8 + B6	500 000F/an sur 5 ans	500 000F/an sur 5 ans	500 000F	500 000F	annuelle	★★
A9	50 000F total	80 000F total	-	-	1 fois	★★
A13 + B9	1 000 000F total	2 000 000F total	-	-	1 fois, réparti sur 5ans	★★
TOTAL ARRONDI			1 600 000F	2 600 000F		

PROJETS PONCTUELS OU ASSIMILE

N°	budget (montant estimatif)		Périodicité réelle	Priorité
	Hypothèse basse	Hypothèse haute		

Information / Valorisation / Communication

V1	35 000F	35 000F	1 fois	★★★
B10	35 000F	35 000F	1 fois	★★
T5	35 000F	35 000F	1 fois	★★
E14	100 000F	100 000F	1 fois	★★
TOTAL	205 000F	208 000F		

Mise en œuvre du Document d'objectifs

MO1	cf. projets spécifiques	cf. projets spécifiques	cf. projets spécifiques	★★★
MO2	Ø	Ø	Ø	★★
MO3	35 000F total	50 000F total	1 fois / 6 ans	★★
MO4	100 000F	100 000F	1 fois	★★★
TOTAL	135 000F	150 000F		

Evaluation des résultats

S1	à définir selon critères choisis	à définir selon critères choisis	1 fois / 6 ans	★★★
S2	30 000F + investissement informat	40 000F + investissement informat	1 fois / 6 ans	★★★
S3	70 000F	80 000F	1 fois / 6 ans	★★★
S4	70 000F	80 000F	1 fois / 6 ans	★★★
S5	50 000F	60 000F	1 fois / 6 ans	★★★
S6	20 000F	25 000F	1 fois / 6 ans	★★★
TOTAL	250 000F	300 000F		

BUDGET (MONTANT ESTIMATIF)

TOTAL ANNUEL POUR 5 ANS (projets annuels ou assimilés) :

Hypothèse basse : 5 200 000F

Hypothèse haute : 7 350 000F

TOTAL POUR 5 ANS (projets ponctuels ou assimilés) :

Hypothèse basse : 600 000F

Hypothèse haute : 650 000F

FICHES ACTIONS

SOMMAIRE



Avertissement

Les budgets annoncés pour les actions correspondent à une première estimation, qui devra être précisée préalablement à leur programmation.

Ils ont une valeur indicative.

Page 27	Agriculture
Page 36	Forêt et boisements
Page 45	Tourisme et loisirs
Page 52	Eau et hydrosystème
Page 61	Evaluer les résultats : Suivis des habitats naturels et des espèces Suivi et mise en oeuvre du Document d'Objectifs
Page 70	Glossaire
Page 72	Remerciements généraux

AGRICULTURE

RAPPEL DES ENJEUX



Sur les 2 142 ha d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site expérimental, ceux liés à une forme d'exploitation agricole représentent environ **1 230ha**, soit 57,5%. Ils comprennent les **prairies alluviales** (857ha) et **tourbeuses** (310ha), ainsi que les **pelouses calcaires** (15ha) et la **cladiaie turficole** (48ha), soit 10 des 15 habitats de l'annexe I présents sur le site. Ils accueillent en outre 4 des 15 espèces de l'annexe II recensées au 31 décembre 1997.

L'enjeu majeur est de maintenir ces habitats : surface, entité homogène non morcelée. De plus, leur maintien doit s'accompagner de l'entretien de leur état de conservation.

Dans le cas des prairies alluviales et tourbeuses, le maintien et la revalorisation des activités agricoles d'élevage extensif est indispensable. Leur revalorisation par rapport à d'autres formes plus récentes d'exploitation (céréaliculture, populiculture) doit donc être prioritairement assurée.

Dans le cas des pelouses calcaires et de la cladiaie turficole, les usages agricoles traditionnels ont disparu. Il est donc indispensable qu'une gestion conservatoire spécifique soit mise en oeuvre.

PLAN D'ACTION ENVISAGE



Les groupes de travail et le Comité de Pilotage sont partis du principe que le maintien et la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire reposent sur l'engagement des personnes concernées (propriétaires, exploitants agricoles...), à travers une contractualisation libre et négociée. Ce type de protection, mieux accepté localement, permet de respecter les intérêts économiques des propriétaires et exploitants.

De plus, le souci d'une valorisation économique et sociale est apparu indispensable. L'encouragement de modes de mise en valeur tendant vers un équilibre des productions plus adapté au territoire, est plus satisfaisant du point de vue du développement local et de la durabilité des projets proposés.

Aussi, les actions proposées dans le Document d'Objectifs sont de trois types :

- harmonisation des politiques sectorielles au niveau local, national ou européen ;
- politique incitative ;
- politique contractuelle.

En effet, avant toute chose, il est apparu indispensable que soient rendues cohérentes entre elles les différentes politiques agricoles qui s'exercent sur le site expérimental, conséquences de la PAC, de la Loi d'Orientation Agricole, etc... Localement, la directive Habitats doit être le moyen de réaffirmer la nécessité de revaloriser une forme d'exploitation agricole particulièrement adaptée à la gestion des zones inondables : l'élevage extensif.

La deuxième étape consiste à inciter les partenaires et usagers à mettre en oeuvre, de façon volontaire et concertée, des prescriptions environnementales : c'est la notion de contractualisation (mesures agri-environnement, VIIème programme des Agences de l'Eau, FGER...).

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :



URGENTE ET PRIORITAIRE



Action A1 :
POLITIQUE AGRICOLE COMMUNAUTAIRE ET NATIONALE

STRATEGIE :
 HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES



Objectifs de l'action :

- stopper la disparition des prairies naturelles de la zone inondable
- permettre à l'Etat de répondre à ses obligations vis à vis de l'application de la directive Habitats

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- frênaie alluviale
- Râle des genêts
- Cuivré des marais

DESCRIPTION DE L'ACTION : Intégrer la sauvegarde de la zone inondable et des habitats naturels de façon accrue dans les politiques agricoles : - PAC - Loi d'Orientation Agricole - Mesures Agri-environnementales - Plan Gouvernemental Zones Humides - Zone Défavorisée : extension au périmètre expérimental - Zone éligible aux Fonds Structurels (5b) : extension au périmètre expérimental RECOMMANDATIONS GENERALES - sensibilité particulière des zones inondables du point de vue biologique et agricole ; - importance des missions de l'élevage et de l'agriculture en zone inondable : production, entretien des paysages, du patrimoine naturel, protection de la ressource en eau, tourisme et loisirs...	MAITRISE D'OUVRAGE : Ministère de l'Agriculture MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Etat / services délégués, ONG, Etablissements publics, socioprofessionnels BUDGET : Æ OUTILS FINANCIERS : Æ PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Æ
--	--

Action A2 :
PLAN D'ACTION AGRICOLE EN ZONE INONDABLE (SITE EXPERIMENTAL)

STRATEGIE :

HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES



Objectifs de l'action :

- restaurer les rôles biologiques et fonctionnels des habitats naturels du lit majeur des vallées, notamment les prairies naturelles
- maintenir, voire restaurer les prairies naturelles de la zone inondable
- revaloriser l'élevage en zone inondable
- développer les aides à l'élevage extensif

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- Rôle des genêts
- Cuivré des marais

DESCRIPTION DE L'ACTION : Concevoir et mettre en place un Plan d'Action Agricole pour le site expérimental basé sur les résultats des diagnostics de zone et d'exploitation (action A21) : - diagnostic de zone et d'exploitations (action A21) ; - proposition de scénarios d'exploitation et d'évolution permettant de dynamiser l'élevage et les modalités d'exploitation adaptées aux différentes fonctions biologiques et socio-économiques du périmètre (action A21) ; - expérimenter la mise en œuvre de nouvelles mesures agri-environnementales (Contrats Territoriaux d'Exploitation, PDD...) (actions A13, A23, A24...) ; - favoriser la mise en œuvre d'une OGAF d'accompagnement de l'OLAE Val de Charente-Seugne (action B11) ; - favoriser la création de structures de gestion et d'entretien de l'espace, etc... - étudier la possibilité de transfert d'éligibilité PAC entre la zone inondable et les coteaux (vignes par exemple) suivant des critères environnementaux - etc... RECOMMANDATIONS GENERALES - conduire les études préalables A21	MAITRISE D'OUVRAGE : MA, DDAF... MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : DDAF, Chambre d'Agriculture, organismes agricoles, ONG, socioprofessionnels BUDGET : à définir selon plan d'action OUTILS FINANCIERS : MAE⁵, ICHN⁶, etc... (à définir selon plan d'action) PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à définir selon plan d'action
--	--

⁵ MAE : Mesures Agri-Environnementales

⁶ ICHN : Indemnité Compensatoire Handicap Naturel



Action A3 :
ETENDRE LE PERIMETRE D'ELIGIBILITE DES FONDS STRUCTURELS AU SITE EXPERIMENTAL

STRATEGIE :
 HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES



Objectifs de l'action :

- revaloriser les modes d'exploitation permettant le maintien des habitats naturels de la directive CEE92/43
- permettre l'entretien de paysages et de milieux naturels remarquables

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- Rôle des genêts, Cuivré des m.
- frênaie alluviale, Rosalie Alpes

DESCRIPTION DE L'ACTION : Etendre le périmètre d'éligibilité aux Fonds Structurels (5b) au site expérimental	MAITRISE D'OUVRAGE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DATAR), Région MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Région, DDAF BUDGET : Ø OUTILS FINANCIERS : Ø PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Ø
---	---

Action A4 :
ETENDRE LE PERIMETRE "ZONE DEFAVORISEE" AU SITE EXPERIMENTAL

STRATEGIE :
 HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES



Objectifs de l'action :

- revaloriser les modes d'exploitation permettant le maintien des habitats naturels de la directive CEE92/43
- permettre l'entretien de paysages et de milieux naturels remarquables

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- Rôle des genêts, Cuivré des m.
- frênaie alluviale, Rosalie Alpes

DESCRIPTION DE L'ACTION : Etendre le périmètre "zone défavorisée" au site expérimental	MAITRISE D'OUVRAGE : Ministère de l'Agriculture, DDAF MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Région, DDAF BUDGET : Ø OUTILS FINANCIERS : Ø PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Ø
---	---

Action A5 :
DIAGNOSTIC DE ZONE ET D'EXPLOITATIONS DU PERIMETRE EXPERIMENTAL

STRATEGIE :
 POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs de l'action :

- maintenir voire restaurer les prairies naturelles
- identifier les perspectives pour les exploitations de la zone inondable
- revaloriser l'élevage extensif dans la zone inondable
- valoriser des parcours d'exploitation en zone inondable

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- Rôle des genêts
- Cuivré des marais

DESCRIPTION DE L'ACTION : Diagnostic de zone et des exploitations de la zone inondable (périmètre expérimental) : - recensement des agriculteurs exploitants de la zone concernée (5 jours) - description des systèmes d'exploitation (3 jours) - définition des types d'exploitation prédominants et classement des exploitations existantes en fonction de ces types (3 jours) - étude des aptitudes agricoles et des vocations environnementales des prairies inondables (3 jours) <i>Les critères de ces types doivent être définis en fonction de la problématique de l'étude expérimentale. Ils prendront en compte la nature de l'outil de production, la part de surface de l'exploitation concernée par l'étude, les caractéristiques du chef d'entreprise...</i> Etablissement de scénarios d'évolution des pratiques d'exploitation des prairies inondables : - examen des prescriptions environnementales et traduction en termes techniques de leur intégration dans les itinéraires de production (2 jours) - estimation de l'impact de ces changements sur les conditions de production des surfaces inondables et sur l'économie des exploitations (4 jours) Etude des probabilités d'évolution des exploitations utilisant des surfaces de plus de 5ha situées dans la zone inondables, quant à la transmission : - enquête auprès des exploitants de plus de 50 ans afin de connaître leurs intentions (7 jours)	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> Ministère de l'Agriculture <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDAF, Chambre d'Agriculture, ADASEA, socioprofessionnels BUDGET : 55 000F OUTILS FINANCIERS : PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :
---	---

Action A10 :
**AUGMENTER LA DOTATION FINANCIERE AUX MESURES AGRI-
 ENVIRONNEMENTALES**

STRATEGIE :
 POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs de l'action :

- maintenir voire restaurer les prairies naturelles de la zone inondable
- revaloriser l'élevage en zone inondable
- permettre à l'Etat de répondre à ses obligations vis à vis de l'application de la directive Habitats

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- Rôle des genêts
- Cuivré des marais

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Augmenter la dotation financière nationale et régionale aux mesures agri-environnementales :

Loi d'Orientation Agricole
 Mesures Agri-environnementales
 etc...

MAITRISE D'OUVRAGE :

Union Européenne, Ministère de l'Agriculture

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

DDAF, Chambre d'Agriculture, organismes agricoles, Région, Département...

BUDGET :

2 à 3 000 000F/an pour 1000ha sous contrat

OUTILS FINANCIERS : MAE, ICHN...

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à définir

Action A11 :
**SYSTEME D'AIDE SPECIFIQUE AU SITE DESIGNE AU TITRE DE LA DIRECTIVE
 HABITATS**

STRATEGIE :
 POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs de l'action :

- revaloriser les modes d'exploitation permettant le maintien des habitats naturels de la directive CEE92/43

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
- Rôle des genêts, Cuivré des m.
- frênaie alluviale, Rosalie Alpes

DESCRIPTION DE L'ACTION : Développer un système d'aides spécifiques ("Bonus Natura 2000" ?) au site désigné au titre de la directive Habitats : incitation au maintien des prairies naturelles d'intérêt communautaire et à l'élevage extensif	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> Union Européenne (DGVI, DGXI), Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDAF, Chambre d'Agriculture, ADASEA, socioprofessionnels BUDGET : <i>2 à 3 000 000F/an pour 1000ha de prairie naturelle sous contrat</i> OUTILS FINANCIERS : <i>à créer (DGXI/Directive Habitats)</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>à définir selon plan d'action et outils financiers créés</i>
--	--

Action A12 :
VALORISER LES MISSIONS DE L'AGRICULTURE EN ZONE INONDABLE

STRATEGIE :
 POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs de l'action :

- permettre l'entretien de paysages et de milieux naturels remarquables

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
 - frênaie alluviale
 - haies, paysages...

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Rechercher et soutenir des projets de développement (avec expérimentation préalable) dans :

- l'entretien du paysage rural
- l'entretien de l'espace périurbain
- le tourisme et loisirs en milieux naturels
- la valorisation de la nature auprès du public
- les habitats naturels et la gestion de la ressource en eau...

RECOMMANDATIONS GENERALES

Rechercher des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets

MAITRISE D'OUVRAGE :

Région, Département, Collectivités territoriales, Syndicats de communes...

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

CREN, Collectivités, Communes, Département, Région

BUDGET : 500 000 à 1 000 000F (expérimentation)

OUTILS FINANCIERS :

FGER, VIIè prog Agences de l'Eau AG...

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à définir

Action A6 :
OLAE CHARENTE-SEUGNE

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir/restaurer les habitats naturels prairiaux, la faune et la flore associés (Cuivré des marais, frayères à Brochet...)
- maintenir/restaurer l'aire de reproduction du Râle des genêts
- revaloriser l'élevage extensif en zone inondable

Habitats / espèces visés :

- prairies alluviales et tourbeuses
 - Râle des genêts
 - Cuivré des marais

DESCRIPTION DE L'ACTION : Mettre en oeuvre l'OLAE (Opération Locale Agri-Environnement) ; accord CRAE juillet 1997 RECOMMANDATIONS GENERALES : Cahiers des charges établis (Schéma d'intention, ADASEA, mai 97)	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> MA, UE <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDAF, Organismes et exploitants agricole, ONG, collectivités, usagers BUDGET : 700 000F/an sur 5 ans OUTILS FINANCIERS : MAE (Mesures Agri-Environnementales) PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Union Européenne, Ministère de l'Agriculture, Collectivités territoriales...
---	--

Action A13 :
MAITRISE D'USAGE OU FONCIERE

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- restaurer / entretenir des habitats naturels
- préserver le rôle fonctionnel des habitats naturels rivulaires dans l'épuration et le stockage des eaux, la reproduction des poissons...
- revaloriser les activités qui s'exercent en zone inondable

Habitats / espèces visés :

- cladiaie, pelouses, frênaie...
- espèces DH associées + frayères

DESCRIPTION DE L'ACTION :
 0..

- Conventions de gestion ou maîtrise foncière :

Ex : entretien de frayères, de végétation, gestion de la ressource en eau... (marais de l'Anglade, prairies naturelles, pelouses, frênaie...)

- Favoriser une amélioration du parcellaire

RECOMMANDATIONS GENERALES :

- privilégier sites où activités d'entretien disparues, et dont retour est indispensable (état de conservation)
- privilégier entretien par exploitants agricoles, associations locale (pêche, chasse...)

RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUE :

- Cladiaie : entretien par fauche/broyage, 1 fois/5 ans (ex: 1/5è surface / an) ; restauration niveau nappe.

MAITRISE D'OUVRAGE :

Communes, Département, Région

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Communes, CREN, Associations...

BUDGET :

1 à 2 000 000F pendant 3 ans

OUTILS FINANCIERS :

VIIè prog. Agence de l'Eau AG, TDENS, FGER, CREN, fonds LIFE...

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :

Union Européenne (habitats prioritaires), Etat, Collectivités territoriales, Organismes publics ou privés (Agence de l'eau...), Associations locales ...

Action A8 :
CONVENTIONS "GESTION DES ESPACES RIVULAIRES ET ZONES HUMIDES"

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- Préserver les écosystèmes aquatiques et les zones humides riveraines
- préserver le rôle fonctionnel des habitats naturels rivulaires dans les phénomènes de régulation naturelle et la dynamique fluviale

Habitats / espèces visés :

- frênaie alluviale, ripisylve, prairies naturelles humides et espèces associées (frayères...)

DESCRIPTION DE L'ACTION : Conventions de gestion avec l'Agence de l'Eau AG RECOMMANDATIONS GENERALES : - privilégier le maintien des rôles fonctionnels des habitats naturels : frayères, gestion de la ressource en eau, épuration des eaux..	<u>MAITRISE D'OUVRAGE</u> : Collectivités, Syndicat hydrauliques <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES</u> : Usagers directs ou indirects BUDGET : 500 000F/an pour 400 à 600ha sous contrat OUTILS FINANCIERS : VII^è prog. Agence de l'EauAG PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Agence de l'Eau ("gestion espaces rivulaires et zones humides" taux de subvention 35%, jusqu'à 45% avec "politique territoriale"), collectivités, syndicats de gestion et d'aménagement hydraulique
--	---

Action A9 :
CONVENTION DE GESTION PELOUSE SECHE "CHEZ LANDART"

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préservation à long terme de la pelouse calcaire "Chez Landart" et restauration dans un bon état de conservation.

Habitats / espèces visés :

- pelouse calcaire, Ecaille chinée

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Convention de gestion entre le propriétaire du lieu-dit "Chez Landart" et le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN)

RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUE :

- restaurer par débroussaillage
 - privilégier entretien par pâturage ovin. Eviter l'écobuage (larves d'insectes / papillons). Attention contact pelouse/autres cultures (risque d'arrosage involontaire, percolation des intrants).

MAITRISE D'OUVRAGE :

Propriétaire

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Propriétaire, CREN

BUDGET : 50 000 à 80 000 (aménagement/entretien)

OUTILS FINANCIERS :

CREN, FGER...

Action A7 :
JACHERES FAUNE-SAUVAGE

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- contribuer à la préservation de la faune et de la flore associée aux prairies alluviales et aux prairies tourbeuses
 - améliorer la gestion des espaces rivulaires (cours d'eau, fossés...)

Habitats / espèces visés :

- prairie alluviale, prairie tourbeuse, espaces rivulaires
 - Rôle des genêts
 - Cuivré des marais, Loutre, Vison

DESCRIPTION DE L'ACTION : Développer les Jachères-Faune-Sauvage intégrant les objectifs de conservation des habitats et des espèces de la Directive Habitats RECOMMANDATIONS GENERALES : Implantation d'un couvert végétal favorable au Rôle des genêts et expérimentation de pratiques adaptées Expérimentation d'un couvert "adapté" proche du couvert naturel des prairies alluviales/tourbeuses	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> DDAF <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDAF, Chambre d'Agriculture, organismes et usagers agricoles, Fédération Départementale de Pêche (FDPPMA), Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime... BUDGET : 30 000F/an (pour 20 à 50ha à 400F/ha) OUTILS FINANCIERS : <i>prime PAC "gel des terres"...</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>à définir</i>
--	---

FORÊT / BOISEMENTS

RAPPEL DES ENJEUX



Les habitats naturels d'intérêt communautaire forestiers représentent 35% des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site expérimental, soit environ **747ha**. Ils comprennent la **frênaie alluviale** (581ha) et les **clairières colonisées par une mégaphorbiaie associée à la frênaie** (167ha), soit 3 des 15 habitats de l'annexe I présents sur le site. Ils accueillent en outre 4 des 15 espèces de l'annexe II recensées au 31 décembre 1997, et probablement 4 Chauve-souris et 1 coléoptère (annexe II) dont la présence n'est pas encore confirmée.

L'enjeu majeur est de maintenir la frênaie, habitat prioritaire de la directive (surface, entité homogène peu morcelée), et d'éviter sa transformation en peupleraies sur les quelques secteurs où le risque existe. Cet aspect est lié à la revalorisation de l'exploitation extensive du Frêne oxyphylle pour le bois de chauffage.

L'état de conservation de la frênaie alluviale est lié à deux critères dominants :

- fonctionnement de l'hydrosystème et cycle de l'eau (inondations, niveau nappe hiver / étiage) ;
- maintien d'une diversité structurale maximale (classes d'âge, vieux arbres, arbres sénescents et bois mort, jeunes pousses, végétation basse).

Aussi pour cet aspect, l'enjeu sera, tout en valorisant l'exploitation de bois de chauffage, de maintenir les formes actuelles d'exploitation très extensives de cet habitat. Cet objectif peut être atteint en raisonnant sur l'ensemble des surfaces concernées plutôt qu'à l'échelle parcellaire ("plan simple de gestion forestière" par exemple). Un regroupement de l'exploitation permettrait une meilleure valorisation économique associée à une gestion adaptée de l'habitat naturel.

PLAN D'ACTION ENVISAGE



Le groupes de travail "Forêt/boisements" et le Comité de Pilotage sont partis du même principe que le groupe "Agriculture" : le maintien et la gestion de la frênaie alluviale repose sur l'engagement libre des personnes concernées (propriétaires, exploitants...). Outre que ce type de protection est bien mieux accepté localement, il permet de respecter les intérêts économiques des propriétaires et exploitants.

De plus, le souci d'une valorisation économique et sociale est apparu indispensable. L'encouragement de modes de mise en valeur adaptés au territoire, est plus satisfaisant du point de vue du développement local et de la durabilité des projets proposés.

Aussi, les actions proposées dans le Document d'Objectifs sont de trois types :

- harmonisation des politiques sectorielles au niveau local, national ou européen

- politiques incitative
- politique contractuelle.

En effet, avant toute chose, il est apparu indispensable que soient rendues cohérentes entre elles les différentes politiques forestières qui s'exercent sur le site expérimental. Il est nécessaire de réaffirmer l'importance de la frênaie alluviale spontanée dans la zone inondable, tant du point de vue biologique que du point de vue de la gestion de la ressource en eau (stockage, auto-épuration, anti-érosion...).

La deuxième étape consiste à inciter les partenaires et usagers à mettre en oeuvre, de façon volontaire et concertée, des prescriptions environnementales : c'est la notion de contractualisation (mesures sylvo-environnement...).

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :



URGENTE ET PRIORITAIRE



INDISPENSABLE



UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

Action B1 :
HARMONISER LA POLITIQUE FORESTIERE

STRATEGIE :

HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES



Objectifs de l'action :

- maintenir la frênaie alluviale spontanée
- maintenir les boisements rivulaires (ripisylves)
- permettre à l'Etat de répondre à ses obligations vis à vis de l'application de la directive Habitats

Habitats / espèces visés :

- frênaie alluviale
- Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant
- Vison d'Europe, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION : Harmoniser sur ce territoire les différentes politiques forestières : - Orientations Régionales Forestières - Orientations Régionales de Production - Politique d'attribution des aides publiques RECOMMANDATIONS GENERALES - maintenir les surfaces existantes de frênaie alluviale - favoriser l'exploitation d'espèces indigènes du cortège végétal de la frênaie oxyphylle (Frêne oxyphylle, Frêne commun, Aulne glutineux...	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> DRAF, CRPF <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDAF, CRPF, ADEP, SDPFS⁷, ONG... BUDGET : Ø OUTILS FINANCIERS : Ø PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Ø
---	---

⁷ SDPFS : Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

Action B2 :
SCHEMA CONCERTÉ DES BOISEMENTS

STRATEGIE :
 POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs de l'action :

- maintenir la frênaie alluviale et les prairies alluviales et tourbeuses
- prendre en compte les intérêts économiques de production forestière

Habitats / espèces visés :

- frênaie, Rosalie des Alpes, Cerf-volant, Vison, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION : Elaborer un schéma concerté d'évolution des boisements selon les caractéristiques biologiques, édaphiques et paysagères RECOMMANDATIONS GENERALES Conduire une étude préalable (cf. action C31)	MATRISE D'OUVRAGE : DDAF MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : CRPF, ADEP, SDPFS, ONG, propriétaires, collectivités BUDGET : 60 000 à 80 000F (animation de projet & information) OUTILS FINANCIERS : VIIè prog Agence de l'Eau AG PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier
--	---

En l'absence de ces données, le Document d'Objectifs propose des scénarios, afin d'envisager et de répondre aux différents cas qui pourraient se présenter en fonction des résultats de l'étude préalable :

Cas n°1 : Frênaie oxyphylle alluviale :

Favoriser un regroupement des propriétaires en vue d'une valorisation de la gestion (cf. action B22).

Cas n°2 : Frênaie oxyphylle alluviale sous peupleraies vieillissantes :

Surface concernée : environ 100ha ?

Scénario 2A : l'étude montre que cette zone n'est pas favorable au développement du peuplier ; la vocation "frênaie" et sa valorisation en bois de chauffage est confirmée

- conduite des peupleraies existantes au terme de leur exploitabilité et exploitation
- mesures incitatives d'entretien/gestion de la Frênaie (cf. actions B22, B51, A42)

Scénario 2B : l'étude montre que cette zone est favorable au développement du peuplier ;

- conduite des peupleraies existantes au terme de leur exploitabilité et exploitation
- mesures incitatives pour conversion/entretien/gestion en Frênaie (cf. action B22)
- et/ou mesures incitatives pour diversification des productions vers des essences plus adaptées et à cycle plus long que le peuplier (dépend des stations, à voir avec les résultats de l'étude préalable) :
 - Stations favorables Frêne commun (à priori surtout vallée de la Charente) : favoriser le Taillis sous Futaie (TSF) associant le Frêne oxyphylle (bois de chauffage) + Frêne commun (bois d'oeuvre) ;
 - Stations favorables l'Aulne glutineux (à priori surtout vallée Seugne) : favoriser le Taillis sous Futaie (TSF) associant le Frêne oxyphylle (bois de chauffage) + Aulne glutineux (bois d'oeuvre) ;
 - Stations favorables Frêne oxyphylle seul (à priori surtout stations très humides de la vallée Seugne) : cf. action B22.
- et/ou utilisation possible du peuplier, avec ou sans mesure sylvo-environnementale (cf. action C33)

Cas n°3 : Peupleraies :

Scénario 3A : Peupleraies présentant un intérêt biologique général (100 ou 200ha ?) (et/ou paysager ?)

- incitation prescriptions de gestion favorables au maintien de l'intérêt biologique général (cf. action C33)

Scénario 3B : Peupleraies ne présentant pas d'intérêt biologique général (exemple : peupleraies plantées sur d'anciennes cultures ou avec un travail en plein du sol préalable) (env. 400 ou 500ha ?)

- aucune prescription ou prescriptions légères.

Rappel :

La frênaie alluviale est un habitat prioritaire de la directive, sur laquelle :

- la responsabilité de l'Etat français porte prioritairement ;
- un cofinancement par l'Union Européenne est prévu par la directive.

Action B4 :
ETUDIER LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS FORESTIERES

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- favoriser le maintien de la frênaie alluviale et du cortège végétal associé, notamment les essences d'arbre spontanées
- accroître l'âge des frênaies d'accompagnement
- valorisation de certains boisements

Habitats / espèces visés :

- frênaie
- Rosalie des Alpes, Cerf-volant, Vison, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION : Etudier la diversification des productions forestières avec des essences indigènes (Frêne commun, Aulne glutineux...) RECOMMANDATIONS GENERALES - Privilégier la reconversion de certaines peupleraies - valorisation et production d'essences indigènes : Frêne oxyphylle, Frêne commun, Aulne glutineux... - permettre le développement spontané d'une frênaie alluviale d'accompagnement - favoriser une transformation du taillis en Taillis Sous Futaie ou Futaie Irrégulière le cas échéant	MAITRISE D'OUVRAGE : DDAF, CRPF MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : CRPF, ADEP, SDPFS, ONG, propriétaires BUDGET : Ø OUTILS FINANCIERS : <i>Budget de l'Etat</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>Région, Département, Ministère de l'Agriculture, Union Européenne (Habitats prioritaires)</i>
---	--

Action B3 :
ETUDE DES STATIONS FORESTIERES

STRATEGIE :
 POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs de l'action :

- définir l'habitat frênaie alluviale (typologie)
- déterminer précisément les surfaces de frênaie-peupleraie mixte

Habitats / espèces visés :

- frênaie alluviale, Rosalie, Cerf-volant, Vison, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Réaliser un inventaire, une typologie et une cartographie des stations forestières et de certains habitats naturels (sols, composition et structure de la végétation...)

RECOMMANDATIONS GENERALES

On distingue trois cas à "affiner" :

- boisements spontanés de frênaie : env 500ha (n°1) ;
- peupleraies "vieillissantes", colonisées par la frênaie (habitat prioritaire) : env.100ha "île Rabaine" (n°2)
- peupleraies où se développent des habitats naturels ayant un intérêt biologique général : env.100-200ha ? (n°3)

MAITRISE D'OUVRAGE :

CRPF

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

DDAF, CRPF, ADEP

BUDGET : 100 000F

OUTILS FINANCIERS : à étudier

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :

CRPF, Région, Département, fonds LIFE...

Action B5 :
MESURES SYLVO-ENVIRONNEMENTALES "FRÊNAIE ALLUVIALE"

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir la frênaie alluviale spontanée / favoriser la diversité biologique
- orienter les pratiques de gestion forestière

Habitats / espèces visés :

- frênaie alluviale, Rosalie, Cerf-volant, Vison d'Europe, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION : Définir et mettre en oeuvre un cahier des charges sylvo-environnemental en frênaie alluviale RECOMMANDATIONS GENERALES Définir la durée de contractualisation souhaitable en milieu forestier (ex. 10-15 ans) Différencier la gestion des boisements rivulaires des boisements "intérieurs" RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUE : - exploitation par "bouquets"/"parquets" (faible surface d'un seul tenant) - maintien de quelques vieux arbres et bois mort - maintien d'une diversité maximale des classes d'âge - maintien et amélioration des boisements rivulaires spontanés (protection des berges, ombre par rapport au risque de réchauffement des cours d'eau) - favoriser l'exploitation d'espèces indigènes au cortège végétal de la frênaie alluviale - maintenir les possibilités d'évolution dynamique de l'habitat frênaie / mégaphorbiaies	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> DDAF, CRPF <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> ADEP, SDPFS, DDE, Syndicat d'Aménagement et de gestion hydraulique, ONG, propriétaires, exploitants, Département, Communauté de Communes,... BUDGET : 50 000 à 100 000F (à étudier) pour 50-100ha sous contrat (200 à 400F/ha/an sur 15 ans ?) OUTILS FINANCIERS : <i>Outils à créer au titre de la DH</i> <i>VIIè prog. Agence Eau AG...</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>Union Européenne (habitats prioritaires)</i> <i>VIIè prog. Agence de l'Eau AG (SAGE, "gestion des espaces rivulaires et zones humides": taux de subvention 35% jusqu'à 45% avec "politique territoriale")</i> <i>Région, Département, Communauté de Communes...</i>
--	---

Action B7 :

REGROUPEMENT DES PROPRIETAIRES EN FRÊNAIE ALLUVIALE**STRATEGIE :**

POLITIQUE INCITATIVE

**Objectifs de l'action :**

- maintenir la frênaie alluviale spontanée et favoriser la diversité biologique générale
- valoriser la gestion forestière
- orienter la gestion à l'échelle du site (Plans Simples de Gestion...)

Habitats / espèces visés :

- frênaie alluviale
- Rosalie des Alpes, Cerf-volant
- Vison d'Europe, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Etude de faisabilité d'un regroupement de propriétaires en vue d'une valorisation de la gestion forestière.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Etude préalable de la typologie forestière et des potentialités de diversification des essences en vue de la valorisation de productions (cf. actions B3 et B4)

Définir et mettre en oeuvre un Cahier des Charges sylvo-environnemental (Plan Simple de Gestion)

RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUE :
cf. action B21

MAITRISE D'OUVRAGE :

Elus, propriétaires

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

DDAF, CRPF, Communauté de communes, Départements, ONGs...

BUDGET :

animation : 350 000 F/an pendant 2 ans

animation + échanges de propriétés : 1 000 000F (total)

OUTILS FINANCIERS : à étudier**PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :**

Région, Etat, Union Européenne (habitats prioritaires), Département...

Action B8 :
MESURES SYLVO-ENVIRONNEMENTALES EN PEUPLERAIE

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- contribuer à améliorer la qualité de l'eau et des habitats aquatiques
- conserver le potentiel de développement d'habitats naturels

Habitats / espèces visés :

- eau
- diversité biologique, paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION : Elaborer et promouvoir des prescriptions de gestion "peupleraies" favorables au maintien d'un intérêt biologique et paysager. RECOMMANDATIONS GENERALES Réaliser une mise en oeuvre expérimentale des mesures proposées. RECOMMANDATIONS TECHNIQUES DE GESTION Les pratiques recommandables sont souvent déjà appliquées dans le secteur : - éviter le labourage des sols en plein avant plantation - pratiquer un désherbage sélectif, localisé, utilisant des produits phytosanitaires à faible éco-toxicité - pratiquer un broyage retardé de la végétation (secteurs à Rôle des genêts notamment) - privilégier la présence d'une haie (pourtour ou bord des cours d'eau...) ou d'essences diversifiantes - intégrer des aspects paysagers...	MAITRISE D'OUVRAGE : DDAF MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : CRPF, ADEP, SDPFS, ONG, propriétaires BUDGET : 50 000 à 100 000F OUTILS FINANCIERS : Budget de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier
--	---

Action B6 :
CONVENTIONS "GESTION RIPISYLVES, ESPACES RIVULAIRES ET ZONES HUMIDES"

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir la frênaie spontanée et les boisements rivulaires (ripisylves)
- maintenir ou restaurer les rôles des boisements de vallées inondables dans la gestion de l'eau et des milieux naturels (qualité et quantité)

Habitats / espèces visés :

- frênaie, eau...
- Rosalie des Alpes, Cerf-volant, Vison, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Conventions de gestion avec l'Agence de l'Eau AG.

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Privilégier le maintien des rôles fonctionnels des habitats naturels : gestion de la ressource en eau, épuration des eaux...
- Essayer de constituer des unités de gestion contractualisées significatives (ex. 5-10ha mini)
- Intégrer des aspects paysagers et la valorisation écotouristique

MAITRISE D'OUVRAGE :

Institution Interdépartementale du Fleuve Charente, Collectivités, Syndicats de gest° & aménagt hydrau. ...

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Propriétaires, exploitants

BUDGET : 250 000 à 500 000F/an pour 200 à 400ha sous contrat

OUTILS FINANCIERS :

VII^e programme Agences de l'Eau

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :

Agence de l'Eau ("gestion espaces rivulaires/zones humides": subvention 35% à 45% avec politique territoriale), collectivités, syndicats gest° & aménagt hydraulique

Action B9 :
MAITRISE D'USAGE OU FONCIERE

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- restaurer / entretenir des habitats naturels
- préserver le rôle fonctionnel des habitats naturels rivulaires : épuration et stockage des eaux, reproduction poissons, soutien d'étiage...
- valoriser la gestion forestière
- valoriser l'intérêt écotouristique

Habitats / espèces visés :

- cladiaie, pelouses, frênaie...
- espèces DH associées + frayères

DESCRIPTION DE L'ACTION : Conventions de gestion ou maîtrise foncière : Ex : entretien de frayères, de végétation, gestion de la ressource en eau... (marais de l'Anglade, prairies naturelles, pelouses, frênaie...) RECOMMANDATIONS GENERALES : - privilégier sites où activités d'entretien disparues, et dont retour est indispensable (état de conservation) - privilégier entretien par exploitants agricoles, associations locale (pêche, chasse..) RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUE : - Cladiaie : entretien par fauche/broyage, 1 fois/5 ans (ex: 1/5è surface / an). Restauration niveau nappe.	<u>MAITRISE D'OUVRAGE</u> : Communes, Département, Région <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES</u> : Communes, CREN, Associations... BUDGET : 1 000 000 à 2 000 000 pendant 3 ans (selon surface sous contrat/acquise) OUTILS FINANCIERS : VIIè programme Agence de l'Eau AG, TDENS, FGER, CREN, fonds LIFE... PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Union Européenne (habitats prioritaires), Etat, Collectivités territoriales, Organismes publics ou privés (Agence de l'eau...), Associations locales ...
---	---

Action B10 :
**INFORMATION ET VALORISATION DES TECHNIQUES FORESTIERES ADAPTEES
 AUPRES DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS**

STRATEGIE :

INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- orienter les pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable du périmètre expérimental
- valoriser la gestion forestière

Habitats / espèces visés :

- frênaie, eau...
- Rosalie des Alpes, Cerf-volant, Vison, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Conception et réalisation d'outils d'information (ex. plaquettes, dépliants) à l'usage des propriétaires et exploitants forestiers (valorisation des pratiques de gestion forestière adaptées au caractère inondable des boisements du périmètre expérimental et à leur intérêt environnemental...)

MAITRISE D'OUVRAGE :

DDAF, CRPF

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

DDAF, CRPF, ADEP

BUDGET : 35 000F)

OUTILS FINANCIERS : à étudier

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier

TOURISME / LOISIRS

RAPPEL DES ENJEUX



Les activités touristiques et de loisirs s'exercent sur l'ensemble des milieux naturels d'une manière générale.

Cependant, elles ont pour principal support les cours d'eau, soit **152ha** d'habitats d'intérêt communautaire, qui eux-mêmes sont l'habitat de 11 des 15 espèces de l'annexe II de la directive découverts sur le site expérimental.

Du point de vue biologique et socio-économique, l'enjeu réside dans le maintien en bon état des habitats naturels et des habitats d'espèces sur

lesquels s'exercent les activités : berges et lit des cours d'eau, habitats rivulaires et boisements, haies et végétation des berges, niveaux d'eau...

Certains secteurs sensibles ("noyau central" des Seignes notamment), méritent une attention particulière, et nécessitent que la fréquentation humaine, actuellement faible, reste maîtrisée dans les années à venir : ce secteur abrite en effet les espèces les plus farouches et les plus sensibles, à savoir la Loutre et le Vison d'Europe.

PLAN D'ACTION ENVISAGE



Des études menées au niveau départemental dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, ont montré que l'atout majeur du site était son caractère "naturel" et "sauvage".

Aussi, le principal enjeu est de trouver et de conserver à l'avenir un équilibre entre les activités et le milieu naturel qui leur sert de support, ainsi qu'au niveau des différentes activités entre elles.

Les groupes de travail proposent donc de travailler au niveau de l'organisation de différentes activités entre elles, de leur organisation le long des cours d'eau, de leur qualité et de la qualité des paysages qui font leur atout et leur image auprès des usagers et des "demandeurs de nature" de plus en plus nombreux.

Les groupes de travail proposent d'approfondir les réflexions qui ont parfois déjà été amorcées, et allant dans le sens d'une réflexion intercommunale, pilotée par une collectivité.

Il s'agit avant tout de s'assurer de la pérennité de la ressource et de sa qualité environnementale ("cahier des charges" pour l'entretien et la gestion, en particulier celle des berges et des cours d'eau). L'étape suivante est de promouvoir une qualité des activités proposées et des pratiques ("charte de qualité"), prenant en compte les prescriptions environnementales.

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :



Action T1 :
CHARTRE DU TOURISME EN VAL DE CHARENTE ET SEUGNES

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir la diversité et la qualité des habitats naturels

Habitats / espèces visés :

tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Elaborer une Charte de qualité de l'accueil du tourisme en Val de Charente et Seugnes, prenant en compte la qualité et la sensibilité du patrimoine naturel (**F9**).

RECOMMANDATIONS GENERALES

- travailler au niveau des collectivités et des structures départementales et régionales
- déterminer les objectifs touristiques intercommunaux en matière de qualité de l'accueil et de développement des activités
- s'assurer de la préservation des secteurs sensibles du point de vue de la fréquentation ("secteur central" des Seugnes principalement)

MAITRISE D'OUVRAGE :

Collectivités

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Centre Départemental du Tourisme, service Environnement du Conseil Général, associations locales (sports, loisirs, pêche, chasse...), entreprises privées (navigation fluviale, loueurs...)

BUDGET : *budget global actions C11 + C12 :150 000F*

OUTILS FINANCIERS : *à étudier*

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : *à étudier*

les codes en **italique font référence à la mesure du SDAGE correspondante*

Action T2 :
CHARTRE DES ACTIVITES

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir la diversité et la qualité des habitats naturels

Habitats / espèces visés :

tous

DESCRIPTION DE L'ACTION : Elaborer un schéma concerté de valorisation et de développement des activités au niveau intercommunal (F9). RECOMMANDATIONS GENERALES - privilégier un schéma intercommunal validé par le Département (DERE, Comité Départemental du Tourisme) et les socioprofessionnels du Tourisme - cartographier les activités existantes et les développements souhaités : diversité des activités, localisation dans l'espace, répartition dans le temps, fréquentation... - s'assurer de la préservation des secteurs sensibles du point de vue de la fréquentation ("secteur central" des Seignes principalement) - privilégier les aménagements "légers" du point de vue visuel, paysager et environnemental - favoriser les modalités d'exercice des activités (périodes, vitesses, secteurs...) permettant leur compatibilité avec les autres activités - informer et mieux contrôler la vitesse de navigation sur la Charente ; favoriser une sectorisation du motonautisme	<u>MAITRISE D'OUVRAGE</u> : Collectivités <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES</u> : Centre Départemental du Tourisme, service Environnement du Conseil Général, associations locales (sports, loisirs, pêche, chasse...), entreprises privées (navigation fluviale, loueurs...) BUDGET : <i>cf. action C11 (budget global C11 + C12)</i> OUTILS FINANCIERS : <i>à étudier</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>à étudier</i>
---	---

les codes en **italique font référence à la mesure du SDAGE correspondante*

Action T4 :
PLANS DE RANDONNEES CONCERTES

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir la diversité et la qualité des habitats naturels

Habitats / espèces visés :

surtout Vison, Loutre

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Réalisation de plaquettes et animation avec les partenaires pour intégrer et valoriser le patrimoine naturel dans les plans de randonnée / découverte concertés et "labellisés" (**F10**) :
 parcours de pêche, randonnée pédestre, circuits de découverte du patrimoine, plans de circulation Canoë-Kayak...

RECOMMANDATIONS GENERALES

- privilégier un schéma intercommunal
- s'assurer de la préservation des secteurs sensibles du point de vue de la fréquentation ("noyau central" des Seignes principalement)
- privilégier les aménagements "légers" du pont de vue visuel, paysager et environnemental

MAITRISE D'OUVRAGE :

Partenaires de chaque activité, Collectivités

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Centre Départemental du Tourisme, service Environnement du Conseil Général, associations locales (sports, loisirs, pêche, chasse...), entreprises privées (navigation fluviale, loueurs...)

BUDGET : 100 000F (plaquettes et animation)

OUTILS FINANCIERS : à étudier

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :

Conseil Général, organismes touristiques, Communautés de Communes...

*les codes en **italique** font référence à la mesure du SDAGE correspondante

Action E8 :
ORGANISER POUR LA SEUGNE UNE FORME D'ENTRETIEN COLLECTIF DES BERGES, PAR UNE COLLECTIVITE SI POSSIBLE

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préserver et améliorer la gestion des boisements rivulaires
- préserver les habitats aquatiques et rivulaires

Habitats / espèces visés :

DESCRIPTION DE L'ACTION : Organiser ou pérenniser une forme d'entretien collectif et concerté des berges et du cours d'eau, choisir un maître d'ouvrage unique si possible (collectivité ? laquelle ?), et un maître d'oeuvre. RECOMMANDATIONS GENERALES - s'assurer de la compatibilité des préconisations avec le SDAGE et/ou le SAGE - mettre en oeuvre le cahier des charges défini en concertation (cf. B42)	<u>MAITRISE D'OUVRAGE</u> : Collectivités <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES</u> : Collectivités, Organismes et usagers BUDGET : <i>cf. SAGE en projet</i> OUTILS FINANCIERS : <i>VII^e programme Agences de l'Eau...</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>à étudier</i>
---	--



Action E6 :
**"CAHIER DES CHARGES ET DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES" CONCERTÉ POUR
 L'ENTRETIEN DU FLEUVE CHARENTE**

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préserver et améliorer la gestion des boisements rivulaires
- préserver les habitats aquatiques et rivulaires

Habitats / espèces visés :

- habitats aquatiques et rivulaires
- poissons, Loutre, Vison...

DESCRIPTION DE L'ACTION : Déterminer et mettre en œuvre un cahier des charges concerté des modalités d'entretien des berges de la Charente et de son cours en prenant en compte les prescriptions environnementales. RECOMMANDATIONS GENERALES - élaborer un cahier des charges RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUES : - préserver les boisements rivulaires - maintien/restauration de bosquets le long des berges - maintien des habitats aquatiques rivulaires (herbiers aquatiques/poissons, libellules...) et de quelque végétation en surplomb (ombrage/cours d'eau...) - maintien prioritaire des sites de frayères existants ou potentiels, et maintien des l'ouverture du cours d'eau aux poissons grands migrateurs - favoriser la constitution d'un réseau racinaire permettant de consolider les berges - maintien du caractère "naturel" et "sauvage" des paysages - proscrire les traitements phytosanitaires de la végétation des berges de cours d'eau ou de fossés - si nécessaire, procéder immédiatement au brûlage des bois morts ou enlevés (réduire le délai entre enlèvement et brûlage) afin d'éviter leur colonisation par la faune invertébrée, notamment <i>Rosalia alpina</i>. - procéder aux opérations d'entretien en été ou en automne, c'est à dire en dehors des périodes de reproduction de la faune (oiseaux, libellules, poissons, mammifères...) ou de la flore (floraison printanière). - privilégier les aménagements "légers" du pont de vue visuel, paysager et environnemental - Maîtriser l'accessibilité pour les véhicules automobiles, hors ayant-droits (aire de stationnement, information...) - s'assurer de la compatibilité des préconisations avec le SDAGE (et/ou le SAGE ?)	MAITRISE D'OUVRAGE : Collectivités MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Collectivités, Organismes et usagers BUDGET : cf. <i>SAGE en projet</i> OUTILS FINANCIERS : <i>VII^e programme Agences de l'Eau...</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier
--	--

Action E7 :
**"CAHIER DES CHARGES ET DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES" CONCERTÉ POUR
 L'ENTRETIEN DE LA SEUGNE**

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préserver et améliorer la gestion des boisements rivulaires
- préserver les habitats aquatiques et rivulaires

Habitats / espèces visés :

- habitats aquatiques et rivulaires
- poissons, Loutre, Vison...

DESCRIPTION DE L'ACTION : Déterminer et mettre en œuvre un cahier des charges concerté des modalités d'entretien des berges de la Seugne et de son cours en prenant en compte les prescriptions environnementales. RECOMMANDATIONS GENERALES - élaborer un cahier des charges RECOMMANDATIONS DE GESTION TECHNIQUES : - préserver les sites de frayères, notamment la diversité des fonds du cours d'eau : radiers, pools, fonds graveleux, etc... - préserver les boisements rivulaires - maintien/restauration de bosquets le long des berges - favoriser la constitution d'un réseau radiculaire permettant de consolider les berges - maintien des habitats aquatiques rivulaires (herbiers aquatiques/poissons, libellules...) et de quelque végétation en surplomb (ombrage/cours d'eau...) - maintien de l'ouverture du cours d'eau aux poissons migrateurs - maintien du caractère "naturel" et "sauvage" des paysages - proscrire les traitements phytosanitaires de la végétation des berges de cours d'eau ou de fossés - si nécessaire, procéder immédiatement au brûlage des bois morts ou enlevés (réduire le délai entre enlèvement et brûlage) afin d'éviter leur colonisation par la faune invertébrée, notamment <i>Rosalia alpina</i>. - procéder aux opérations d'entretien en été ou en automne, c'est à dire en dehors des périodes de reproduction de la faune (oiseaux, libellules, poissons, mammifères...) ou de la flore (floraison printanière). - privilégier les aménagements "légers" du pont de vue visuel, paysager et environnemental - Maîtriser l'accessibilité pour les véhicules automobiles, hors ayant-droits (aire de stationnement, information...) - s'assurer de la compatibilité des préconisations avec le SDAGE et/ou le SAGE	<u>MAITRISE D'OUVRAGE</u> : Collectivités <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES</u> : Collectivités, Organismes et usagers BUDGET : cf. SAGE en projet OUTILS FINANCIERS : VII^è programme Agences de l'Eau... PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier
--	---

Action T5 :
PROMOTION DU SITE ET DES ACTIONS DE PRESERVATION

STRATEGIE :

INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- contribuer à la mise en oeuvre des actions de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats / espèces visés :

- tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Elaborer une plaquette de communication grand public visant à promouvoir le site, son patrimoine naturel exceptionnel et les actions entreprises par les partenaires et usagers pour le préserver.

(ex : éléments remarquables du patrimoine naturel, des paysages, et des activités ou des actions de gestion spécifiques garantes de leur entretien)

MAITRISE D'OUVRAGE :

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

BUDGET : 35 000F

OUTILS FINANCIERS : à étudier

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier

Action T3 :
PROMOUVOIR UNE LABELLISATION DES ACTIVITES TOURISTIQUES

STRATEGIE :

INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- contribuer à la valorisation et la mise en oeuvre des actions de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats / espèces visés :

- tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Etudier et développer une forme de label pour les activités touristiques respectueuses du patrimoine naturel remarquable

MAITRISE D'OUVRAGE :

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

BUDGET : à étudier

OUTILS FINANCIERS : à étudier

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier

Action V1 :
PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE VALORISATION
"DOCUMENT D'OBJECTIFS"

STRATEGIE :

INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- faire connaître les objectifs et actions proposés par le Document d'objectifs pour préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire
- contribuer à leur mise en oeuvre

Habitats / espèces visés :

- tous

DESCRIPTION DE L'ACTION : Elaborer une plaquette de communication et de valorisation du Document d'Objectifs, des objectifs et des actions entreprises pour préserver le site. RECOMMANDATIONS GENERALES : Document grand public : partenaires techniques, administrations, collectivités, habitants, usagers, grand public (tourisme, loisirs...), etc.	MAITRISE D'OUVRAGE : MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : BUDGET : à définir avec les partenaires à l'issue du Comité de Pilotage final (35 000F pour 5 000 exemplaires ?) OUTILS FINANCIERS : à définir PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à définir
--	--

EAU ET HYDROSYSTEME

RAPPEL DES ENJEUX



D'une surface pourtant modeste (**152ha**) comparativement à la surface totale du site (3%), les cours d'eau représentent l'habitat principal du site expérimental pour deux raisons :

- ils regroupent 3 des 15 habitats de l'annexe I de la directive, et sont l'habitat de **11** des 15 espèces de l'annexe II découverts sur le site expérimental ;
- ils constituent le principal facteur d'influence sur l'état de conservation des habitats terrestres de la vallée inondable (niveau, débit, qualité d'eau...) : le bon fonctionnement de l'hydrosystème est, au même titre que le maintien d'activités humaines garantes de leur entretien, une des conditions indispensables

au maintien de l'état de conservation des prairies alluviales et tourbeuses, de la frênaie alluviale et de la cladiaie tourbeuse.

Du point de vue biologique, l'enjeu réside :

- d'une part dans le maintien de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques au sens strict (habitat naturel et habitat d'espèces aquatiques) ;
- et d'autre part dans la restauration du fonctionnement global de l'hydrosystème à l'échelle du bassin versant (habitats naturels et habitats d'espèces "terrestres" de la vallée inondable).

PLAN D'ACTION ENVISAGE



Les groupes de travail ont posé le constat de la dégradation générale de la qualité des eaux, des cours d'eau, et du fonctionnement général de l'hydrosystème : manque d'eau (voire assèchement) dans les cours d'eau en période d'étiage, dégradation de la qualité induisant des modifications dans les peuplements piscicoles, modification du régime des crues, etc...

D'autre part, les réflexions des groupes de travail ont montré que la gestion ou la restauration d'un cours d'eau ne peut pas se faire qu'en travaillant à l'échelle du bassin versant dans son entier, même si quelques opérations peuvent être entreprises localement (modalités d'entretien des berges, amélioration des systèmes d'épuration...).

De plus, la restauration d'un cours d'eau doit être le fruit d'une synergie d'actions entre tous les secteurs d'activité du bassin versant : urbanisme, industries, agriculture, boisements, tourisme, etc.

Enfin, la réflexion "eau" est déjà amorcée sur le site expérimental : une session LIFE RIVIERE-Partage de l'Eau a rassemblé l'ensemble des usagers et partenaires de l'eau du bassin versant de la Seugne. Cette session de communication et de réflexion a débouché sur la demande unanime de s'engager sur une démarche d'élaboration d'un SAGE.

Compte-tenu :

- du temps de réflexion important consacré à l'élaboration du SAGE (5 ans mini.),
- de l'organisation de la réflexion autour de la CLE (Commission Locale de l'Eau) composée de tous les acteurs et usagers de l'eau du bassin versant,
- de la demande unanime exprimée localement,
- de l'appui technique (Agence de l'Eau, VIè programme, SDAGE) au titre de la loi sur l'eau du 3. jv 1992,

il apparaît que le VIè programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la mise en oeuvre du SDAGE par un SAGE, constitue le meilleur outil possible pour répondre aux objectifs de la directive habitats en matière de préservation des milieux aquatiques d'intérêt communautaire du site expérimental. Cet outil permettra de mener une réflexion complète, prenant en compte à la fois les intérêt environnementaux et les aspects socio-économiques, culturels, etc., dans les différents domaines d'activités.

Les groupes de travail proposent donc, pour le Document d'Objectifs, de s'insérer dans la démarche SDAGE/SAGE en intégrant les recommandations du groupe "eau" et "tourisme/loisirs" dans les réflexions d'élaboration du SAGE.

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :



URGENTE ET PRIORITAIRE



INDISPENSABLE



UTILE POUR ALLER PLUS LOIN

Action E4 :
REALISER LE SAGE-SEUGNE

STRATEGIE :

HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES

**Objectifs de l'action :**

- maintenir les habitats naturels et restaurer leurs rôles dans le fonctionnement de l'hydrosystème.

Habitats / espèces visés :

habitats aquatiques et terrestres de la zone inondable et espèces inféodées

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Encourager la réalisation du SAGE Seugne.

RECOMMANDATIONS GENERALES :

- intégrer les prescriptions du Document d'Objectifs en matière de qualité d'eau (D11), de niveaux et de débits (D21), et de rôle des milieux naturels dans la gestion de la ressource en eau (D31).
- intégrer la portion de vallée inondable du site expérimental dans les "zones vertes" de l'Agence de l'eau Adour-Garonne au titre de leur richesse biologique et des surfaces représentatives d'habitats naturels présentes.

MAITRISE D'OUVRAGE :

Institution Interdépartementale du Fleuve Charente

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

cf. SAGE en projet

BUDGET : cf. SAGE en projet

OUTILS FINANCIERS : cf. SAGE en projet

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :

cf. SAGE en projet

Action E5 :
ENCOURAGER LA REALISATION D'UN SAGE-CHARENTE

STRATEGIE :

HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES

**Objectifs de l'action :**

- maintenir les habitats naturels et restaurer leurs rôles dans le fonctionnement de l'hydrosystème.

Habitats / espèces visés :

habitats aquatiques et terrestres de la zone inondable et espèces inféodées

DESCRIPTION DE L'ACTION : Encourager la réalisation d'un SAGE Charente. RECOMMANDATIONS GENERALES : - intégrer les prescriptions du Document d'Objectifs : qualité d'eau (D11), niveaux et débits (D21), rôle des milieux naturels/gestion ressource en eau (D31) ; - intégrer le fleuve Charente dans les "Axes bleus" de l'Agence de l'Eau AG (présence de 7 espèces de poissons grands migrants...) - intégrer la portion de vallée inondable du site expérimental dans les "zones vertes" de l'Agence de l'eau AG (richesse biologique et surfaces représentatives d'habitats naturels présentes).	<u>MAITRISE D'OUVRAGE</u> : Institution Interdépartementale du Fleuve Charente <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES</u> : cf. SAGE en projet BUDGET : <i>cf. SAGE en projet</i> OUTILS FINANCIERS : <i>cf. SAGE en projet</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>cf. SAGE en projet</i>
--	---

Action E1 :
**RESTAURER LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU
 (COURS D'EAU ET NAPPES)**

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir et restaurer les habitats aquatiques et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- restaurer la qualité de l'eau (objectifs de qualité de l'Agence de l'Eau)

Habitats / espèces visés :

habitats aquatiques et terrestres de la zone inondable et espèces inféodées

DESCRIPTION DE L'ACTION :	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u>	<u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u>	<u>BUDGET :</u>
Restaurer la qualité physico-chimique de l'eau (cours d'eau et nappes d'accompagnement)		<i>cf. SAGE en projet</i>	<i>cf. SAGE en projet</i>
RECOMMANDATIONS GENERALES :			
Mettre en oeuvre les mesures du VIème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en intégrant les objectifs du Document d'Objectifs*.	Collectivités, Syndicats hydrauliques		
PROPOSITIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU SDAGE/SAGE :			
- prendre en compte prioritairement les études de zonage des communes situées dans le périmètre (épuration de l'eau, adhésion au fond de péréquation...) (B7)*	DDAF	Collectivités	
- poursuivre l'amélioration des stations d'épuration existantes (eaux usées domestiques, industrielles...) (B7)	Syndicat Dép ^{al} de l'Eau et de l'assainissement (SDE), Collectivités id.	Collectivités id.	
- promouvoir une politique de traitement tertiaire (lagunage de finition...) (B7)	id.	id.	
- intégrer la gestion des eaux pluviales dans les programmes d'assainissement des agglomérations (D5)			
- mettre en œuvre les MAE : - cf. actions "agriculture" (A5)	<i>cf. actions "agriculture"</i>	<i>cf. actions "agriculture"</i>	
- MAE "reconversion des terres arables" (notamment bordures de cours d'eau/fossés) au titre de la qualité de l'eau (A4)	DDAF	Chambre d'Agriculture, socioprofessionnels	<i>cf. "agriculture"</i> 1000 à 3000F/ha
- aider à la gestion des espaces rivaux et zones humides (A5)	Collectiv., Synd. Hydraul.	socioprofessionnels	
- appliquer les programmes d'action sur la zone vulnérable au titre de la directive Nitrates (en cours) (B17)	DDAF	Socioprofessionnels Chambre d'Agriculture	
- soutenir la gestion ou la création d'un maillage de haies sur le bassin versant et le long des routes et chemins. ex. "PROM'HAIE" (Département) en utilisant des essences indigènes (A8)	Collectivités, Département	Collectivités Prom'haie	

*les codes en **italique** font référence à la mesure du SDAGE correspondante

Action E2 :
GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir/restaurer le fonctionnement du cours d'eau / de la nappe
- maintenir et restaurer les habitats aquatiques/terrestres et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la zone inondable

Habitats / espèces visés :

habitats aquatiques et terrestres de la zone inondable et espèces inféodées

DESCRIPTION DE L'ACTION :	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u>	<u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u>	<u>BUDGET :</u>
Gestion quantitative de la ressource en eau		cf. SAGE en projet	cf. SAGE en projet
RECOMMANDATIONS GENERALES :			
Mettre en oeuvre les mesures du VIème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en intégrant les objectifs du Document d'Objectifs.	Collectivités, Syndicats hydrauliques		
PROPOSITIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU SDAGE/SAGE :			
- étudier et connaître les ressources souterraines (nappes d'accompagnement) et leurs relations avec les eaux de surface (cf. étude DDAF en cours) (C19) ;	Syndicat Départemental de l'Eau	DDAF	cf. étude en cours
- développer un réseau de surveillance local des niveaux des nappes (piézomètres) et des débits des cours d'eau (C24)	Préfet/DDAF		déjà existant
- appliquer le Plan d'Alerte Interdépartemental annuel et établir un plan de gestion d'étiage (C5) ;	DDAF		cf. action DDAF sur la Charente
- favoriser une gestion volumétrique concertée des nappes d'accompagnement et des débits des cours d'eau (cf. action DDAF sur la Charente) (C5, C10-12) ;	Syndicats hydrauliques, collectivités		cf. expertise/droit privé en cours
- promouvoir la restauration des ouvrages hydrauliques de petit gabarit (chaussées de moulins...) et leur gestion intégrée et concertée (C8-12) ;	Etat, collectivités, Syndicats hydrauliques, Collectivités, FDPPMA	FDPPMA, Sociétés locales de pêche	
- mettre en place les passes à poissons nécessaires sur les ouvrages hydrauliques (A26)			cf. OLAE..
- restaurer les frayères (brochets...) et intégrer leur prise en compte dans les règlements d'eau existants (A21)			

*les codes en **italique** font référence à la mesure du SDAGE correspondante

Action E3 :
RESTAURATION DES ROLES FONCTIONNELS DES HABITATS NATURELS

STRATEGIE :
POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- maintenir les habitats naturels de la zone humide ayant un rôle dans le fonctionnement du cours d'eau et/ou de la nappe.

Habitats / espèces visés :

habitats aquatiques et terrestres de la zone inondable et espèces inféodées

DESCRIPTION DE L'ACTION :	MAITRISE D'OUVRAGE :	MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :	BUDGET :
Restauration des rôles fonctionnels des habitats naturels de la zone inondable RECOMMANDATIONS GENERALES : Mettre en oeuvre les mesures du VIIème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en intégrant les objectifs du Document d'Objectifs : "Politique territoriale" de l'Agence de l'Eau. PROPOSITIONS D'ACTIONS DANS LE CADRE DU SDAGE/SAGE : - mettre en œuvre les MAE (A4-5) - intégrer le site expérimental dans les "zones vertes" et les "axes bleus" de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (A3, A22) - élaborer une stratégie de gestion et de protection des zones vertes et des milieux aquatiques (A4-6) et notamment : - maintenir les espaces naturels d'épandage des crues (A7) - classement de la Seugne et de la Charente au titre de l'Art. 411 du Code Rural 1er alinéa (passe à poissons) (A21) - maintenir les réserves de pêche autour des ouvrages hydrauliques (A21) - harmoniser les réglementations pêche maritime/pêche fluviale (protection de l'anguille (A21-22)) RECOMMANDATIONS TECHNIQUES DE GESTION - préserver la variété des fonds de cours d'eau (frayères...) : fonds graveleux, alternance fosse/radiers, seuils naturels (retenue d'eau, frayères...), herbiers... - conserver dans tous les cas des portions de cours d'eau ou des bras à écoulement libre (sans retenues ni barrages même de petit gabarit) favorables à la circulation des poissons, au refroidissement de l'eau et à la diversité pools/radiers - maintien du couvert végétal arborescent et préservation des habitats piscicoles rivulaires (cours d'eau, zones humides attenantes) - amélioration des conditions de circulation de la faune piscicole dans les cours d'eau et les zones humides attenantes (basse Seugne...) - favoriser les projets de nettoyage ou d'amélioration des frayères en lit majeur	Collectivités, Syndicats hydrauliques cf. actions "agriculture" FDPPMA Collectivités, Syndicats hydrauliques, FDPPMA, Collectivités... FDPPMA FDPPMA Direction Régionale des Affaires Maritimes	cf. SAGE en projet cf. actions "agriculture" Sociétés locales de pêche Sociétés locales de pêche, etc... Collectivités... Sociétés locales de pêche	cf. SAGE en projet

**les codes en italique font référence à la mesure du SDAGE correspondante*

Action E13 :
**INTEGRER LA CHARENTE ET LA SEUGNE A L'INVENTAIRE DES "AXES BLEUS"
 DE L'AGENCE DE L'EAU**

STRATEGIE :
 INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- préserver les populations de poissons grands migrateurs
- préserver la communication amont-aval le long du fleuve pour les poissons grands migrateurs

Habitats / espèces visés :

- habitats aquatiques
- Alose feinte, Grande Alose, Saumon atlantique, Chabot, Lamproies (3 espèces)

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Intégrer le fleuve Charente et la rivière Seugne à l'inventaire des "axes bleus" de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de la présence de 7 espèces de poissons grands migrateurs (**A22**).

MAITRISE D'OUVRAGE :

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Agence de l'Eau Adour-Garonne, Associations locales de pêche, usagers

BUDGET : cf. SAGE en projet

OUTILS FINANCIERS : VII^è programme Agences de l'Eau

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Ø

*les codes en **italique** font référence à la mesure du SDAGE correspondante

Action E9 :
**REALISATION D'AMENAGEMENTS DE FRANCHISSEMENT D'OUVRAGES
 POUR LES POISSONS MIGRATEURS**

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préserver la communication amont-aval le long du fleuve pour les poissons grands migrateurs
- préserver les populations de poissons grands migrateurs

Habitats / espèces visés :

- habitats aquatiques et rivulaires
- Alose feinte, Grande Alose, Saumon atlantique, Chabot, Lamproies (3 espèces)

DESCRIPTION DE L'ACTION : Réaliser les aménagements nécessaires pour assurer le franchissement des ouvrages hydrauliques aux poissons migrateurs ("passes à poissons", etc.) (F11, A26). RECOMMANDATIONS GENERALES Travailler sur l'ensemble du cours d'eau, de sa source à l'embouchure.	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDE, Syndicats de gestion et d'aménagement hydrauliques, collectivités... BUDGET : <i>cf. SAGE en projet</i> OUTILS FINANCIERS : <i>VII programme Agences de l'Eau</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>à étudier</i>
--	---

les codes en **italique font référence à la mesure du SDAGE correspondante*

Action E10 :
MAINTENIR OU RESTAURER LES SITES DE FRAYERES

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préserver les habitats de reproduction de la faune piscicole, ou les restaurer le cas échéant

Habitats / espèces visés :

- habitats aquatiques et rivulaires
 - Alose feinte, Grande Alose, Saumon atlantique, Brochet...

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Mettre en oeuvre les outils ou les techniques permettant de maintenir les sites de frayères de la faune piscicole (**F11**, **A26**).
 ex. : "contrats frayères" (cf. OLAE Charente-Seugne), restauration de frayères en lit majeur, etc.

RECOMMANDATIONS GENERALES

- privilégier les techniques "douces"

MAITRISE D'OUVRAGE :

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

DDE, Syndicats de gestion et d'aménagement hydrauliques, collectivités, Associations locales de pêche, usagers...

BUDGET : cf. SAGE en projet

OUTILS FINANCIERS : VII^e programme des Agences de l'Eau

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier

*les codes en **italique** font référence à la mesure du SDAGE correspondante

Action E11 :
PLANS DE GESTION PISCICOLES

STRATEGIE :
 POLITIQUE CONTRACTUELLE



Objectifs de l'action :

- préserver les habitats de reproduction de la faune piscicole, ou les restaurer le cas échéant

Habitats / espèces visés :

- habitats aquatiques et rivulaires
 - Alose feinte, Grande Alose, Saumon atlantique, Brochet...

DESCRIPTION DE L'ACTION : Etablir et mettre en oeuvre des plans de gestion piscicole dans le cadre du Schéma Départemental à Vocation Piscicole (<i>F11, A26</i>).	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> DDE, Syndicats de gestion et d'aménagement hydrauliques, collectivités, Associations locales de pêche, usagers... BUDGET : <i>cf. SAGE en projet</i> OUTILS FINANCIERS : <i>VIIè programme des Agences de l'Eau</i> PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : <i>à étudier</i>
---	--

les codes en **italique font référence à la mesure du SDAGE correspondante*

Action E12 :

PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITE PARTICULIERE DU VISON D'EUROPE**STRATEGIE :**

POLITIQUE CONTRACTUELLE

**Objectifs de l'action :**

- contribuer au maintien de la population de Vison d'Europe

Habitats / espèces visés :

- Vison d'Europe

DESCRIPTION DE L'ACTION : Prendre en compte dans le cadre des programmes en cours, la sensibilité particulière du Vison d'Europe lors des campagnes de lutte contre les ragondins : - Informer les usagers et les partenaires chargés des campagnes de lutte dans le cadre des programmes en cours - Adapter les modalités de piégeage RECOMMANDATIONS GENERALES : - privilégier les pièges-cage - effectuer des relevés très régulièrement (1 fois/jour, tôt le matin si possible) pour éviter le décès éventuel du Vison (animal cardiaque) - solliciter les partenaires spécialisés, particulièrement le service départemental de Garderie, l'Office National de la Chasse, la Fédération des Chasseurs - formation des équipes en matière de lutte	MATRISE D'OUVRAGE : Service départemental de Garderie MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Collectivités, usagers, services et personnes chargés de la lutte contre les Ragondins BUDGET : Ø (dans le cadre des programmes en cours) OUTILS FINANCIERS : Ø PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Ø
---	--

Action E14 :
**PLAQUETTE DE VALORISATION ET D'INFORMATION SUR LE THEME DE LA
 RESSOURCE EN EAU**

STRATEGIE :

INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- contribuer à la meilleure connaissance et à la valorisation du patrimoine naturel de la zone inondable

Habitats / espèces visés :

tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Réaliser et éditer une plaquette de valorisation et d'information sur le rôle des vallées inondables Charente et Seugne et de leur patrimoine naturel (habitats...) en matière de gestion de la ressource en eau

MAITRISE D'OUVRAGE :

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

BUDGET : 100 000F pour 30 000 exemplaires

OUTILS FINANCIERS :

VIIè programme des Agences de l'eau, Union Européenne, Syndicat Intercommunal du Fleuve Charente...

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :

Agence de l'eau AG...

Action E15 :
OBSERVATOIRE DE LA ZONE HUMIDE

STRATEGIE :

INFORMATION, COMMUNICATION, VALORISATION



Objectifs de l'action :

- contribuer à la meilleure connaissance et à la valorisation du patrimoine naturel de la zone inondable

Habitats / espèces visés :

tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Promouvoir la mise en place d'une banque de données du périmètre expérimental en relation avec les observatoires locaux (VIIè programme d'intervention de l'Agence de l'Eau) et l'observatoire national des zones humides (partenariats, conventions...)

MAITRISE D'OUVRAGE :

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

BUDGET : à définir avec les services de l'Etat concernés

OUTILS FINANCIERS : à définir

PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à définir

EVALUER LES RESULTATS

RAPPEL DES ENJEUX



Les résultats de la gestion conduite et des actions de préservation engagées nécessitent une évaluation régulière afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité.

Les actions conduites, jugées en fonction de l'évolution du contexte (socio-économique...), pourront être adaptées à ces évolutions, ce qui

équivalait à une mise à jour. Ainsi, le Document d'Objectifs pourra être un document de planification souple et utile.

D'autre part, cette évaluation permettra à l'Etat Français d'établir son bilan d'évaluation tous les 6 ans auprès de la Commission Européenne.

PLAN D'ACTION ENVISAGE



L'évaluation doit être conduite de manière à conserver une vision d'ensemble cohérente du site, des activités, et des résultats tant biologiques que socio-économiques.

Aussi, il est proposé que l'évaluation se fasse sous la forme d'un **Observatoire du Document d'Objectifs** et de sa mise en œuvre (action E31), faisant intervenir plusieurs critères, qui se déclinent en plusieurs projets d'actions :

- volet biologique (actions E11 à E15) ;
- volet socio-économique (actions E22, E32, E41, E51).

Les résultats biologiques et socio-économiques des actions s'intéressant à des habitats naturels ou des habitats d'espèces prioritaires devront faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :



Action MO1 :
OBSERVATOIRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET DE SA MISE EN OEUVRE

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du Document d'Objectifs et des actions proposées pour le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation

Habitats / espèces visés :

Tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Suivre et évaluer les actions du Document d'Objectifs et les résultats de sa mise en oeuvre sur des critères biologiques et technico-économiques

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :

- Critères biologiques : cf. actions E11-E14
- Critères technico-économiques : cf. action E21

- Se rattacher à une méthodologie coordonnée avec les autres observatoires existant au niveau local ou national (Observatoire de l'Agence de l'Eau, Plan Gouvernemental Zones Humides, Observatoire Régional...) et permettant que les résultats contribuent à alimenter ces autres démarches similaires.

MAITRISE D'OUVRAGE :

DDAF, DIREN, Etat

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Comité de Pilotage local

Action S1 :
**SUIVI D'INDICATEURS TECHNICO-ECONOMIQUES DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES
 ACTIONS ENGAGEES**

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des projets proposés pour le maintien ou l'encouragement des activités socio-économiques nécessaires

Habitats / espèces visés :

Tous

DESCRIPTION DE L'ACTION : Suivre et évaluer des indicateurs socio-économiques caractérisant les résultats des actions engagées et l'évolution des activités garantes du maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire RECOMMANDATIONS TECHNIQUES : - Suivre prioritairement les actions "urgentes & prioritaires" et "indispensables" - Exemples de critères socio-économiques : - suivi du revenu des exploitations agricoles - suivi du revenu lié à l'activité "soutenue" - usages du sol (cf. action E11)...	MAITRISE D'OUVRAGE : DDAF, Département, Région MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Chambre d'Agriculture, CRPF, socioprofessionnels BUDGET : à définir avec les services de l'Etat et les services techniques en fonction des critères choisis OUTILS FINANCIERS : à étudier PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : à étudier
--	---

Action S2 :
**SUIVI CARTOGRAPHIQUE GENERAL DES HABITATS NATURELS
 ET DE L'OCCUPATION DU SOL**

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- évaluer l'évolution générale des surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire et des autres usages du sol

Habitats / espèces visés :

Habitats naturels non prioritaires

DESCRIPTION DE L'ACTION : Mise à jour périodique de l'occupation du sol et de la cartographie des habitats naturels (état initial 1996). RECOMMANDATIONS TECHNIQUES : - Données relevées : usages du sol (dont habitats naturels) et surfaces respectives sur la base des catégories définies dans l'état initial 1996 - fond de carte et données initiales :cf. "Usages du sol, état initial août 96" (LIFE Natura 2000) - Echelle de relevés : 1 : 10 000ème - Echelle de restitution 1 : 70 000ème - Périodicité : 6 ans (compatible avec la périodicité des rapports de l'Etat français à la Commission Européenne)	MAITRISE D'OUVRAGE : MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : BUDGET : 30 000F à 40 000F (15j terrain) + outils carto. informatisé OUTILS FINANCIERS : PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :
--	--

Action S3 :
SUIVI CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS NATURELS PRIORITAIRES

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- Evaluer l'évolution des surfaces et de la typologie des habitats naturels prioritaires

Habitats / espèces visés :

*Habitats naturels prioritaires
 7210, 91EO/91FO*

DESCRIPTION DE L'ACTION : Réaliser une cartographie périodique affinée (surface, typologie) des habitats naturels prioritaires. RECOMMANDATIONS TECHNIQUES : - habitats concernés : cladiaie 7210, frênaie 91EO/91FO. L'habitat 6110 des pelouses calcaires ne nécessite aucun suivi particulier en raison de sa nature (dalle rocheuse), de sa très faible surface (quelques m²) et de l'absence <i>a priori</i> de facteurs d'évolution. - Echelle 1 : 10 000ème - Périodicité : 6 ans (compatible avec la périodicité des rapports de l'Etat français à la Commission Européenne) - Etat initial : à réaliser. 1999 ?	<u>MAITRISE D'OUVRAGE :</u> <u>MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :</u> BUDGET : 70 à 80 000F (30-35 jours) OUTILS FINANCIERS : Directive Habitats PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE : Union Européenne
--	--

Action S4 :
**SUIVIS D'INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION DE 4 HABITATS NATURELS
 A FORTE DYNAMIQUE D'EVOLUTION**

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- *suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats à forte dynamique d'évolution*

Habitats / espèces visés :

3140, 3150, 3270, 7210, 6210, 6110, 8210, 5130, 91EO, 91FO

DESCRIPTION DE L'ACTION : Suivis semi-quantitatifs à quantitatifs d'indicateurs biologiques de l'état de conservation de 4 habitats naturels à forte dynamique d'évolution. RECOMMANDATIONS TECHNIQUES : - Habitats concernés : milieux aquatiques 3140/3150/3270, cladiaie turficole 7210, pelouses calcaires 6210/6110/8210/5130, frênaie alluviale 91EO/91FO) - Indicateurs caractérisant leur état de conservation : - <u>milieux aquatiques</u> : diversité des herbiers + diversité biologique générale en relation avec la qualité de l'eau ; - <u>cladiaie turficole</u> (marais de l'Anglade) : suivi de l'évolution du taux de boisement + taux de colonisation par des espèces ligneuses ; - <u>pelouses calcaires</u> : suivi des faciès de vieillissement ; - <u>frênaie alluviale</u> : suivi de l'évolution de la structure de la végétation + régénération + diversification de la strate herbacée. - Méthodes de suivis : placettes, quadrats, lignes... - Périodicité 5 ans.	MAITRISE D'OUVRAGE : MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : BUDGET : 70 à 80 000F (30-35 jours) OUTILS FINANCIERS : PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :
--	---

Action S5 :
**SUIVIS QUALITATIFS ET SEMI-QUANTITATIFS D'ESPECES INDICATRICES DE
 L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS
 D'ESPECES**

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels en utilisant des espèces indicatrices

Habitats / espèces visés :

3140, 3150, 3270, 7210, 6210, 6110, 8210, 5130, 91EO, 91FO, 6410, 6430

DESCRIPTION DE L'ACTION : Suivis qualitatifs, semi-quantitatifs et quantitatifs d'espèces indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. RECOMMANDATIONS TECHNIQUES : - <u>Habitats naturels</u> : cladiaie 7210, pelouses calcaires 6210/6110/8210/5130, mégaphorbiaies 6410, 6430, prairies tourbeuses 7230, habitats aquatiques 3140/3150/3270 - <u>Habitats d'espèces</u> : prairies alluviales, milieux aquatiques et zones humides associées - Espèces indicatrices de leur état de conservation : - <u>cladiaie turficole</u> ("l'Anglade") : Gesse des marais <i>Lathyrus palustris</i>, Grande Douve <i>Ranunculus lingua</i> - <u>pelouses calcaires</u> : Hysope blanchâtre <i>Hyssopus canescens</i> ; - <u>mégaphorbiaies</u> : Euphorbe des marais <i>Euphorbia palustris</i> ; NB : compte tenu de sa facilité de détection, son suivi pourra être réalisé lors du suivi E32 - <u>bas-marais et prairies tourbeuses</u> : Orchis des marais (<i>Orchis palustris</i>) ; - <u>prairies alluviales</u> : Râle des genêts <i>Crex crex</i> quant. & spatial, Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i> semi-quant. ; - <u>milieux aquatiques et zones humides associées</u> : - odonates : indicatrices milieux aquatiques et zones humides (méthodologie nationale semi-quantitative et comparative de l'intérêt biologique des sites) - loutre : indicateur de qualité des milieux aquatiques et associés (présence/absence, transects) - Périodicité 6 ans.	MAITRISE D'OUVRAGE : MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : BUDGET : 50 à 60 000F (20-25 jours) OUTILS FINANCIERS : PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :
---	---

Action S6 :
**COMPLEMENTS D'INVENTAIRES : RECHERCHE D'ESPECES DE L'ANNEXE II
DONT LA PRESENCE N'A PAS ENCORE ETE CONFIRMEE**

STRATEGIE :
EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- prendre en compte toutes les espèces d'intérêt communautaire
- évaluer la contribution et la représentativité du site pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire dans le réseau européen de sites

Habitats / espèces visés :

Chauve-souris (8 espèces)
Libellule *Gomphus graslinii*
Coléoptère *Osmoderma eremita*

DESCRIPTION DE L'ACTION : Recherche des 10 espèces de l'annexe II dont la présence est soupçonnée mais pas encore confirmée RECOMMANDATIONS TECHNIQUES : Espèces à rechercher : Chauve-souris : - Grand Rhinolophe 1304 - Petit Rhinolophe 1303 - Rhinolophe euryale 1305 - Barbastelle 1308 - Minioptère de Schreibers 1310 - Petit Murin 1307 - Grand Murin 1324 - Murin à oreilles échancrées 1321 Libellule : - <i>Gomphus graslinii</i> 1046 Coléoptère : - <i>Osmoderma eremita</i> * 1084*	MAITRISE D'OUVRAGE : MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : BUDGET : 20 à 25 000F (6 à 15 jours) OUTILS FINANCIERS : PLAN DE FINANCEMENT POSSIBLE :
---	--

Action MO2 :
PERENNISER LE COMITE DE PILOTAGE

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- pérenniser le rôle des acteurs locaux dans la préservation de leur patrimoine naturel et la mise en œuvre du Document d'Objectifs

Habitats / espèces visés :

Tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pérenniser le Comité de Pilotage et organiser son fonctionnement pour suivre, évaluer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs

MAITRISE D'OUVRAGE :

Services de l'Etat

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Comité de Pilotage

Action MO3 :
RAPPORTS D'ACTIVITES ET MISE A JOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- permettre à l'Etat de répondre à ses obligations auprès de la Commission Européenne.
 - faire du Document d'Objectifs un document dynamique et évolutif, intégrant les nouvelles connaissances et les modifications du contexte socio-économique (évolutions de la PAC, etc...).

Habitats / espèces visés :

Tous

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Etablir tous les 6 ans le rapport d'activités de la mise en œuvre du Document d'Objectifs et d'évaluation des résultats biologiques et socio-économiques.

Mettre à jour le Document d'Objectifs

MAITRISE D'OUVRAGE :

Services de l'Etat

MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES :

Comité de Pilotage

BUDGET : 35 000 à 50 000F, une fois tous les 6 ans

Action MO4 :
METTRE AU POINT UNE METHODOLOGIE D'EVALUATION DES NOUVEAUX PROJETS AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE HABITATS ET DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

STRATEGIE :
 EVALUATION DES RESULTATS



Objectifs de l'action :

- évaluer les nouveaux projets au regard des objectifs du Document d'Objectifs

Habitats / espèces visés :

Tous

DESCRIPTION DE L'ACTION : Définir une méthodologie d'évaluation des nouveaux projets au regard des objectifs du Document d'Objectifs	MAITRISE D'OUVRAGE : Services de l'Etat MISE EN OEUVRE ET PARTENAIRES : Comité de Pilotage BUDGET : 100 000F
---	--

GLOSSAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS



ACCA

Association Communale de Chasse Agréée

ADASEA

Association Départementale d'Aménagement des Structures d'exploitation Agricoles

ADEP

Association pour le Développement du Peuplier

CDT

Comité Départemental du Tourisme

DERE

Direction de l'Espace Rural et de l'Environnement

CRPF

Centre Régional de la Propriété Forestière

CSRPN

Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Constitué de représentants de la DIREN, des associations régionales de protection de la nature, de naturalistes, scientifiques, Personnes Qualifiées en Protection de la Nature, les CSRPN ont été chargés par l'Etat de déterminer régionalement les sites répondant aux critères scientifiques de la directive Habitats (annexes I, II et III) et susceptibles d'être retenus par la Commission Européenne pour faire partie en 2004 du réseau "Natura 2000".

DDAF

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDASS

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE

Direction Départementale de l'Équipement

DIREN

Direction Régionale de l'Environnement

FDC

Fédération Départementale des Chasseurs

FDPPMA

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

FDPSF

Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

FDSEA

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GDA

Groupement de Développement Agricole

ICHN

Indemnité Compensatoire XXXXXX

LPO

Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAE

Mesure Agri-Environnementale

MODEF

Mouvement de Défense des Exploitations Familiales

OGAF

Opération Groupée d'Aménagement Foncier

OLAE

Opération Locale Agri-Environnement

RNF

Réserves Naturelles de France

SEPRONAS

Société d'Etude et de Protection de la Nature en Aunis-Saintonge

SIEAHBS

Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement Hydraulique de la Basse Seugne

ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Nom donné, en France, à des sites possédant un intérêt biologique remarquable - de niveau départemental, régional ou national - en fonction du nombre et du statut de protection et de conservation des espèces ou des habitats qu'ils abritent. Il s'agit d'un inventaire scientifique qui n'a pas valeur réglementaire.

ZSC :

Zone Spéciale de Conservation. C'est un site d'importance communautaire désigné par les Etats membres en application de la Directive Habitats CEE92/43 "par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations d'espèces pour lesquels le site est désigné".

ZPS :

Zone de Protection Spéciale. C'est un site d'importance communautaire au vu des populations d'oiseaux qu'il abrite, désigné par les Etats membres au titre de la directive Oiseaux CEE 79/409 par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable, des populations d'oiseaux pour lesquels le site est désigné.

ZICO

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux. Nom donné, en France, aux sites inventoriés répondant aux critères d'importance communautaire de la directive Oiseaux, et qui ne sont pas désignés en ZPS.

LES TERMES DE LA DIRECTIVE HABITATS CEE 92/43



Habitat naturel :

"Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles."

Habitat d'espèce :

"Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique."

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

"Les types d'habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la Directive Habitats CEE92/43"

Espèce d'intérêt communautaire :

"Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la Directive Habitats CEE92/43"

Habitat naturel prioritaire :

"Ce sont les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."

Espèce prioritaire :

"Ce sont les espèces en danger de disparition présentes sur le territoire visé à l'article 2 (de la Directive Habitats) et pour la conservation desquelles la Communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) à l'annexe I."

Etat de conservation d'un habitat naturel :

"C'est l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive)."

"L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme "favorable" lorsque :

- i- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension, et,
- ii- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible, et
- iii- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i)."

Etat de conservation d'une espèce :

"C'est l'effet des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive).

L'état de conservation sera considéré comme "favorable" lorsque :

- i- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient, et,
- ii- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible, et,
- iii- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme."

LES TERMES EMPLOYES DANS LE DOCUMENT D'OBJECTIFS



Natura 2000

Nom donné au réseau européen des sites d'importance communautaire des 15 Etats membres, qui sera constitué en 2004, et regroupera les ZSC désignées au titre de la directive Habitats 92/43, et les ZPS désignées au titre de la directive Oiseaux 79/409.

LIFE Natura 2000

Nom donné au programme expérimental français visant à tester, sur 37 sites pilotes, l'élaboration de Documents d'Objectifs en application de l'article 6 de la directive Habitats 92/43.

Unité écologique

Nom donné à un ensemble d'habitats naturels qui évoluent de manière étroitement imbriquée (dans le temps et l'espace) et/ou sont régis par un ensemble de facteurs (naturels ou humains) comparables. Par exemple, au sein de l'unité écologique appelée "Prairies tourbeuses", on dénombre 2 habitats naturels d'intérêt communautaire ("bas-marais tourbeux" et "cladiaie turficole"), et beaucoup d'autres d'intérêt national ou local. Au total, 6 unités écologiques ont été identifiées sur le site expérimental "Val de Charente et Seugnes".

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement toutes les personnes et organismes qui ont participé à l'élaboration de ce Document d'Objectifs ou contribué au bon déroulement de cette expérience :

ACCAs - Agence de l'Eau Adour-Garonne - Association Départementale d'Aménagement des Structures d'Exploitation Agricoles (Saintes) - Association pour la Défense des Cultures - Association pour le Développement du Peuplier - Association pour le Maintien d'une Agriculture Respectueuse de l'Environnement - Canton de Saintes Est - Canton de Saintes Nord - Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs - Centre Départemental du Tourisme de La Rochelle - Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de Fouras - Centre Régional de la Propriété Forestière (Saintes) - Chambre d'Agriculture de Saintes - Comité Départemental de Canoë-Kayak 17 - Conseil Général de Charente-Maritime - Coordination Rurale (Landrais) - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Charente-Maritime - Direction Départementale de l'Équipement - Direction Régionale de l'Environnement du Poitou-Charentes - Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime - Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux

Aquatiques - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles - Groupement de Développement Agricole - "L'Anguille de Pons" - Les Pêcheurs Saintongeais - Les Pêcheurs de la Seugne - Mairie de Berneuil - Mairie de Bougneau - Mairie de Brives sur Charente - Mairie de Chaniers - Mairie de Cherac - Mairie de Colombiers - Mairie de Courcoury - Mairie de Dompierre sur Charente - Mairie des Gonds - Mairie de La Jard - Mairie de Montils - Mairie de Pons - Mairie de Rouffiac - Mairie de St Léger - Mairie de St Sever de Saintonge - Mairie de Saintes Est - Mairie de Salignac-sur-Charente - Mairie de St Seurin de Palenne - Mairie de Saintes - Mouvement de Défense des Exploitations Familiales - Office de Tourisme de Saintes - Régie des Eaux (La Jard) - Société d'Etude et de Protection de la Nature en Aunis-Saintonge - Sous-Préfecture de Saintes - Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs - Syndicat Intercommunal d'Etude et d'Aménagement Hydraulique de la Basse-Seugne - Tourisme et Pêche en Charente-Maritime.

M. ANDRE - M. ARCHAMBAUD Bernard - M. BABINOT Christian - M. BARON (Maire de Saintes) - M. BARRAUD James - M. BENOIT - M. BERRONEAU Alain - M. BLANCHON Jean-Jacques (LPO) - M. BOUGERET Alain (Conseiller Général Saintes Ouest) - M. BOULAY (DDAF de la Charente-Maritime) - M. BRANGER Florent (AMARE) - M. BRANGER Jean - M. BRANGER Michel (Maire de Berneuil) - M. CAILLAUD Jean-Marc (FDSEA) - M. CELERIER (Maire de St Sever de Saintonge) - M. CHAGNON Guy - M. CHAIZEAU (SEPRONAS, La Rochelle) - Mlle CHAMPION Emmanuelle (LPO) - M. CHARRIER (DDE Service Hydrographie - M. CHATENET (Fédération Pêche & Protection du Milieu Aquatique) - M. CHAURREAU André (Maire de St Léger) - M. CLEMOT J.-M. CLERJEAU Jean - M. CONSTANT Guy - M. CORBINEAU Samuel - Mme DANIAUD (CDJA) - M. DARROS (ACCA de La Jard) - Mme DELAUNAY Maryse (Maire de Dompierre sur Charente) - M. DELAVEAU Gilbert - M. DE LESTRANGE (Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs) - M. DE PRACONTAL Alain (Maire de Cherac) - DEROUX Xavier (Maire de Chaniers) - M. DIEDRICHS Clément (Chambre d'Agriculture de Saintes) - M. DOUHAUD Olivier (SEPRONAS, Saintes) - M. DRAPEAU Claude - M. DRAPEAU Roland - Mme DROUET Marie-Claude (Maire de St Seurin de Palenne) - Mme DUBOIS Sylvie - M. DUHARD Pierre (Maire de Courcoury) - M. DUPEUX Jean-Michel - M. DURAND Jean - M. FORMERY (Directeur du CRPF) - M. FOUCHARD (SIEAHBS, Les Gonds) - M. FREDERIC Laurent - M. GAILLOT (Régie des Eaux de La Jard) - M. GARNIER Gilles (Fédération de Chasse de Charente-Maritime, Garderie) - M. GARNIER Serge - GEAY Jean-Paul (Maire de Montils) - M. GEORGEON Guy (Maire de La Jard) - Mme GERON Martine (ADASEA Saintes) - Mme GOYON - M. GRAVELLE Jean-Luc - M. GREAU Gérard - M. GRELARD Louis (Maire des Gonds) - M. GRENON Jean-Pierre - M.

GRENON Joël - M. GRENOT Bernard (Association pour la Défense des Cultures) - M. GRENOT (Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime) - M. GUELIN Joël (Maire de Salignac-sur-Charente) - M. GUIBERT (ACCA de Berneuil) - M. GUIET Jean-François - Mme HADET Geneviève (Maire de Brives sur Charente) - Mme JACOBI (ADASEA Saintes) - M. JARNY (CRPF) - M. LAIDET Michel - M. LAITSELART (Maire de Pons) - M. LAMELOT (Sous-Préfet de Saintes) - M. LAPOUGE (Agence de l'Eau Adour-Garonne) - M. LARIVIERE (CDCK 17) - LAURENT Daniel (Maire de Pons) - M. LECHANTRE (DDAF de la Charente-Maritime) - M. LENE - M. LYS Christian - M. MAILLET Jean-Claude - M. MAIZERET (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement) - M. MALLET Régis - M. MARCHAIS - Mme MARCHAIS Carole (CDT LA ROCHELLE) - M. MARCHAND (Conseiller Général Saintes-Nord) - M. MARION (DIREN Poitou-Charentes) - M. MAROTEX (Président de la Chambre d'Agriculture) - M. MECHAIN - Mme MENANT Michelle - Mme MERIGEAULT Danielle - M. METAYER Albert - M. METEREAU - M. MITTARD Gilles - M. MONNEAU P. - M. MOREAU Christian - M. NATIER Michel - M. NIVET Pierre (Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime) - M. OSSIERE Jean - M. PERRAUD Marc (Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime) - M. PHILIPPE (DDAF) - M. PICHARD Pascal - M. PITAUD (DDAF de la Charente-Maritime) - M. PITZINI Vincent (Maire de Colombiers) - M. PORTET (Directeur DDAF) - M. PRUNIER Guy - Mme RATA Hélène (Département) - M. REIF Georges (Maire de Bougneau) - M. REMIGEREAU - M. RENON (DIREN Poitou-Charentes) - M. RIPPE Didier - M. ROBERT Jean-Mary - M. ROBIN Olivier (Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) - M. ROMAIN Jacques (CDCK 17) - M. ROUDIER Robert (FDSEA) - M. ROULLIN Michel - M. ROUSSET Alain (Association pour le Développement du

Peuplier) - M. ROUX Robert - M. ROY Bernard - ROY Etienne - M. SECHER Xavier (Tourisme & Pêche en Charente-Maritime) - M. SEGUY - M. SEYNAT Jean-Marie (Agence de l'Eau Adour-Garonne) - M. SORONDO - M.

SOULIMANT Patrick - Mme SOUM Joëlle - M. TEMPLIER - M. TESSIER - M. TESSON J.C. - M. TISSANDIER Julien (Maire de Rouffiac) - M. VAN CAPPEL (Directeur de l'ADASEA) - M. VIGNAUD Francis - M. WOZWIEZKO.

❧ **Imprimé par AJC - 17 TONNAY-CHARENTE** ❧